



2018 - 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Office National des Forêts

Direction régionale de Guadeloupe

SOMMAIRE

L'ONF EN GUADELOUPE

- 06 Introduction
- 07 Organisation de la direction régionale
- 08 L'organigramme
- 14 Les partenaires locaux

LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES : PRÉSERVER, PROTÉGER, PRODUIRE

- 18 Le domaine géré
- 23 Les actions menées

LA RÉALISATION DE MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- 28 La MIG Dom
- 32 La MIG Biodiversité
- 33 La MIG Prévention et gestion des risques naturels

LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES : SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ

- 36 Études et Expertises
- 38 Travaux

RESSOURCES ET BILAN FINANCIER

- 42 Moyens humains et effectifs
- 42 Bilan économique
- 43 Infrastructures et équipements

LES FAITS MARQUANTS 2018-2019

- 46 En matière de politique nationale et d'organisation
- 48 En matière de préservation et valorisation des forêts
- 55 En matière d'accueil du public en forêt
- 58 En matière de prestations de services, études et travaux pour les espaces naturels





Le mot de

JEAN-LOUIS PESTOUR

Directeur régional de l'Office national des forêts de Guadeloupe



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de l'Office national des forêts de la Guadeloupe pour les années 2018-2019. Il rappelle l'organisation et les principales missions de l'ONF et détaille les faits marquants pour ces deux années riches en événements.

L'activité de l'ONF en Guadeloupe est multiple, diversifiée et complexe. Elle est portée par des personnels passionnés par leur métier, leur territoire et la protection des espaces naturels.

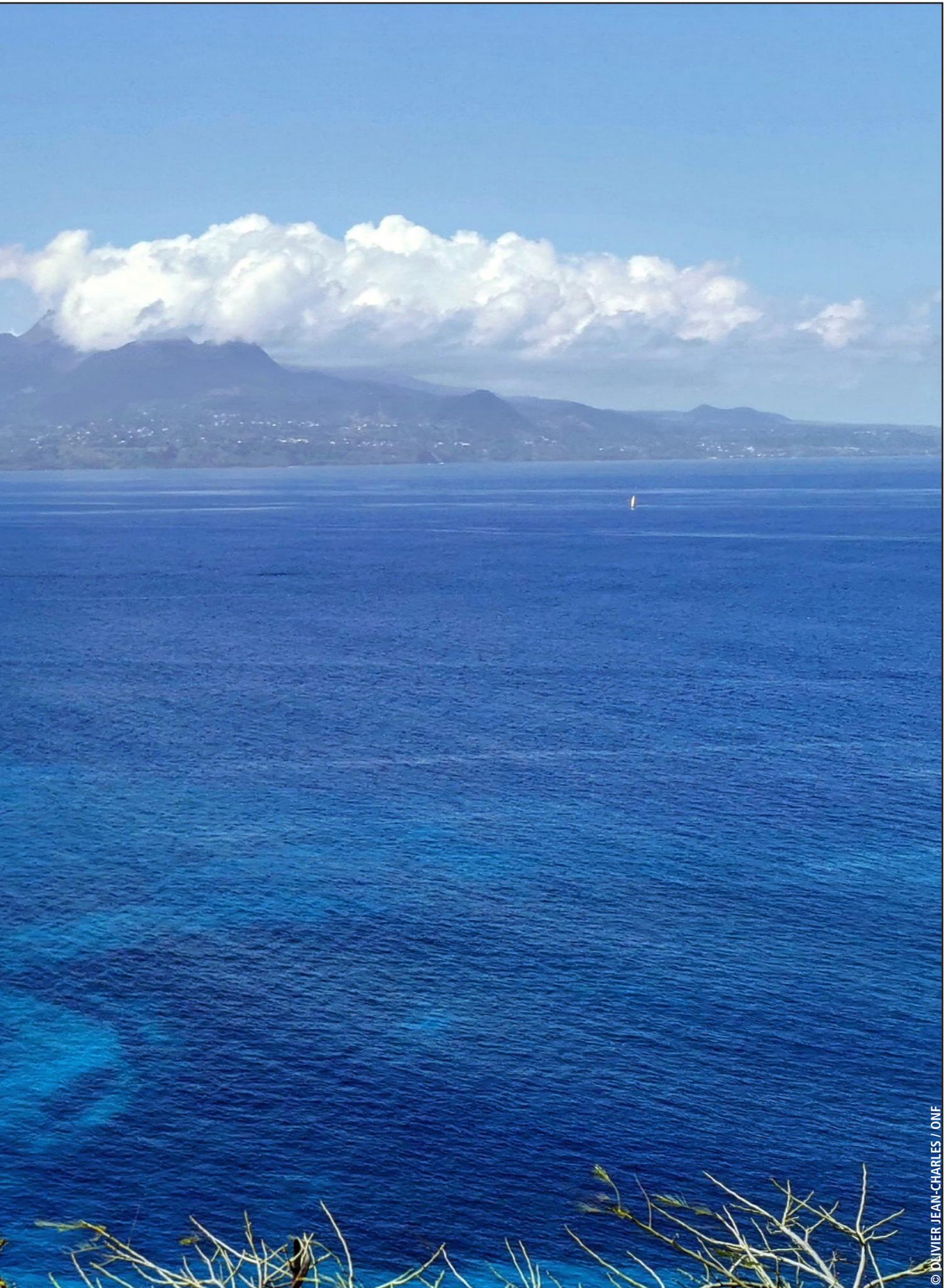
La gestion multifonctionnelle de la forêt publique, base de notre activité, se concrétise en Guadeloupe par un engagement fort en matière d'accueil du public et de préservation de la biodiversité, la filière bois reste à dynamiser.



RA - 2018 / 2019

L'ONF GUADELOUPE





INTRODUCTION

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par la loi n°64-1278 du 23 décembre 1964.

Il est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les compétences de l'ONF sont multiples.

L'Office intervient dans la protection du patrimoine forestier et également sur l'ensemble des milieux naturels, les paysages, l'aménagement du territoire, la protection de la ressource en eau, la formation ou la sensibilisation à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'ONF assure sur le territoire guadeloupéen comme sur le territoire national trois grands types d'activités :

- La gestion des forêts appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales (communes ou département).
- Des missions d'intérêt général (MIG) pour le compte de l'État.
- Des prestations de services de protection et de mise en valeur du milieu naturel pour le compte de clients publics ou privés (études, expertises ou travaux).



FD Deville-Maisoncelle / Olivier Jean-Charles / ONF

ORGANISATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE

Fin 2019, l'ONF Guadeloupe emploie **68 agents** dont :

- **23 ouvriers forestiers** (personnels de droit privé).
- **37 administratifs et techniciens** (personnels de droit public et privé).
- **8 Volontaires Service civique** (VSC).



Son organisation s'articule autour de deux axes :

- Un axe de soutien avec l'équipe du secrétariat général et le pôle « hygiène et sécurité ».
- Un axe opérationnel avec les différents services organisés pour répondre au mieux aux besoins de protection, de valorisation et de conservation du patrimoine naturel.

Ces axes se répartissent sur différents services :

- Le Secrétariat général en charge du foncier, de la gestion financière, administrative, informatique et logistique, ainsi que des ressources humaines.
- Le service Biodiversité et développement durable (SBDD) pour les prestations relatives aux études, à l'expertise notamment Arbre Conseil (R) et à la formation externe. Ce service gère également la Sylvathèque, l'espace d'accueil, de formation et d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), ainsi que la gestion des réserves naturelles et des PNA (plans nationaux d'actions)
- Le service Forêt et territoires (SFT) : les techniciens forestiers territoriaux de cette unité sont répartis sur l'ensemble de l'archipel par secteur géographique. Ils sont en contact direct avec la population et les partenaires. Ce maillage territorial fin, propice à une connaissance approfondie du territoire et de ses acteurs, constitue un véritable atout.
- Le service Travaux (STX) chargé de la réalisation des travaux et des équipements pour l'accueil du public. Il intègre aussi l'activité de l'atelier bois basé à Douville (Goyave).

Les bureaux sont localisés sur 3 sites :

- Basse-Terre (St-Phy) : y sont regroupées la Direction, le SBDD ainsi que dans le même bâtiment la DAAF et la DEAL.
- Les Abymes (Jardin d'essai) : STX.
- Petit-Bourg (Arboretum de Montebello) : SFT.

Pour l'année 2020, le site des Abymes sera définitivement transféré à Montebello afin de regrouper les équipes et libérer l'emplacement pour le Conseil départemental.

L'organigramme

DIRECTION RÉGIONALE



PESTOUR Jean-Louis
Directeur Régional
0590 99 29 09 - 0690 50 12 81

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MEYNIEL Jérôme
Chef des services généraux
0590 99 28 08



KARRAMKAM Natacha
Responsable Pôle Juridique et Valorisation du Patrimoine
0590 99 29 02



RAMASSAMY Didier
Comptable Ordonnateur / Opérateur Logistique
0590 99 29 05 - 0690 61 01 69



CLODION Estelle
Gestionnaire Ressources Humaines
0590 99 29 03



RUFFINE Lyvie
Comptable Ordonnatrice / Responsable Recette
0590 99 29 07



JÉRÔME Marie-Thérèse
Contrôleur de Gestion / Suivi Budgétaire
0590 99 29 01

SERVICE SÉCURITÉ SANTÉ AU TRAVAIL



NIRHOU Juliette
Responsable Santé Sécurité au Travail Antilles-Guyane
0590 21 29 91 - 0690 39 14 24



LE BLANC Christian
Technicien de Prévention SST
0690 55 43 73

SERVICE SOCIAL



NOMÈDE-MARTYR Aurélie
Assistante Sociale
0690 58 96 29

SERVICE INFORMATIQUE



LUGROS Olivier
Spécialiste Système Réseaux
0590 99 29 06

SERVICE BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



FOURCADE Caroline
Responsable SBDD
0590 99 29 96 - 0690 40 86 26



GORJUX Emmanuel
Adjoint au responsable/ Expert Sénior Arbre
Conseil Antilles / Guyane
0590 91 52 17 - 0690 35 96 65



DUMONT René
Chef de projets Biodiversité et Réserves Naturelles
0590 74 35 61



MICHON Aude
Chef de projets complexes
0590 99 28 97 - 0690 35 03 75



PENIN Ruben
Chargé de Projet Biodiversité et Réserves Naturelles
0690 90 79 59



BERRY Philippe
Chef de projets complexes
0690 65 62 40



GAYOT Marc
Chargé de mission Biodiversité / R&D
0690 50 69 64



LECLEROT Charlie
Chargé de Projet restauration du littoral et filière bois
0690 91 17 25



PALCHOSKI Hugo
Chargé de Projet Agroforesterie et Biodiversité
0690 32 71 16



JEAN-CHARLES Olivier
Chargé de Communication
0590 99 29 06



GIBAUD Adam
Chargé de Projet Carib-Coast
0690 50 12 84



VIDEAU Noémie
Chargé de Projet Mig Risques Naturels
0690 74 96 41

PLAN NATIONAL D' ACTIONS TORTUES / IGUANES



CREMADES Caroline
Responsable Antilles
0690 47 37 32 - 0590 99 29 04



LE LOC'H Sophie
Animatrice Chargée de mission Guadeloupe
0690 99 60 73



PAUWELS Julie
Animatrice Chargée de mission Guadeloupe
0690 99 60 73

SERVICE FORÊT ET TERRITOIRES



SCHANDENE Stéphanie
Responsable SFT
0690 50 93 59



ARMOUGON Armel
Adjoint au responsable SFT
0690 53 21 92



BLANCHARD Daniel
Technicien Forestier Territorial
0690 49 60 26



FLEREAU Jérôme
Technicien Forestier Territorial
0690 39 17 08



FROIDEVAUX Alain
Technicien Forestier Territorial
0690 49 35 05



MALÉCOT Sandrine
Technicienne Forestier Territorial
0690 67 30 42



MOUNSAMY Ram
Technicien Forestier Territorial
0690 32 71 22



NOVELLO Patrick
Technicien Forestier Territorial
0690 76 32 11



RAGAZZI Régis
Technicien Forestier Territorial
0690 62 57 41



RURE Jean-François
Technicien Forestier Territorial
0690 76 32 07



SOBÉRA Patrick
Technicien Forestier Territorial
0690 76 11 97



BAUCAL Fabrice
Technicien Forestier Territorial
0590 21 19 61 - 0690 76 01 30



CHÉDOZEAU Jean-Charles
Chef de projet Défrichement / Fonds Européens
0590 99 28 92 - 0690 62 61 45



MALÉCOT Loïc
Responsable Géomatique / Aménagiste
0590 21 29 92 - 0690 39 06 26



SANNER Denise
Responsable du Pôle Forêt/Travaux/Suivi Aménagements
0590 41 61 58 - 0690 61 01 67

SERVICE TRAVAUX



NARAYANAN Miguel
Responsable STX
0690 67 30 41



BONDOT Julien
Conducteur de travaux - Atelier Bois
0560 95 91 43 - 0690 62 57 42



CLARKE Jean-Claude
Conducteur de travaux
0690 41 29 78



DORVILMA Blaise
Conducteur de travaux
0690 33 09 85



JEANNETE Gérard
Conducteur de travaux / Animateur SST
0690 32 71 23



RAMASSAMY Alain
Ouvrier forestier chef d'équipe
0690 47 37 33



CHRISTON Joël
Ouvrier forestier chef d'équipe
0690 55 10 21



DRACON Julien
Animateur nature
0690 41 30 84



TRAFFOND Willy
Ouvrier forestier correspondant de chantier
0690 99 03 73



COCO Octave
Ouvrier forestier chef d'équipe
0690 55 43 72



BLOMBOU David
Ouvrier forestier correspondant de chantier
0690 92 59 38



COLOMBO Franck
Ouvrier forestier
0690 00 75 05



SIWSANKER Jimmy
Ouvrier forestier
0690 992 46 71



PARIZE Philippe
Ouvrier forestier chef d'équipe
0690 31 06 06



CHRISTON Pascal
Ouvrier forestier correspondant de chantier
0690 92 29 11



LE BLANC Loïc
Ouvrier forestier
0690 93 14 68



BIABIANY Lionel
Ouvrier forestier
0690 92 24 22



SAHAÏ Frédérique
Ouvrier forestier chef d'équipe
0690 93 18 44



LINCERTIN Mario
Ouvrier forestier correspondant de chantier
0690 99 62 71



COLOMBO Jean-Blanc
Ouvrier forestier
0690 55 44 64



PÉRIAC Michaël
Ouvrier forestier
0690 00 57 31



KANGA Daniel
Ouvrier forestier
correspondant de chantier
0690 91 29 75



POLYNICE Patrick
Ouvrier forestier
0690 99 58 99



MATHIEU Daryl
Ouvrier forestier
0690 93 45 51



DAMPID Eric
Ouvrier forestier
0690 91 90 53



KAMOISE Constant
Ouvrier forestier
0690 00 18 45



LAURENTY CHARLES BERNANDIN
Jonathan
Ouvrier forestier
0690 55 44 64



GACE Ismaël
Ouvrier forestier
0690 99 80 35

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TECHNICIENS FORESTIERS TERRITORIAUX



RÉPARTITION TERRITORIALE

Périmètres du domaine



Réserve Biologique

Sandrine MALECOT
Tel : 0690 673 042

Réserve Nationale Naturelle de la Désirade

Régis RAGAZZI
Tel : 0690 625 741

Le Moule
Sainte-Anne

Saint-François

La Désirade

Daniel BLANCHARD
Tel : 0690 496 026

Réserve Naturelle Nationale des îles de la Petite-Terre

trick SOBERA
Tel : 0690 761 197

Saint-Louis

Capesterre-de-Marie-Galante

Grand-Bourg

Service Forêt et Territoire

Responsable SFT
Stéphanie SCHANDENÉ
Tel : 0690 509 359

Adjoint SFT
Armel ARMOUGON
Tel : 0690 532 192

Arboretum de Montebello
97170 PETIT-BOURG
Tel : 0590 416 162

BD.Topo© 2018 - ©IGN

SECTEURS DES TECHNICIENS DE L'ONF (V.2020)

Géré : Forêt

- Départementalo-Domaniale
- Départementale
- Domaniale du Littoral

Domaine Public Lacustre et Maritime

- DEAL
- Conservatoire du Littoral

Autres

- Conservatoire du Littoral (sous RF)
- MIG-CDL (hors RF)

LES PARTENARIATS LOCAUX



Les services de l'Etat

L'ONF participe aux côtés  des autres services de l'Etat et sous l'égide de la Préfecture à la mise en œuvre des politiques nationales en matière de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité, de prévention des risques naturels, et de développement économique.

Le Conservatoire du Littoral (CDL)

L'ONF intervient pour la surveillance des sites affectés au Conservatoire dans le cadre d'une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Etat et dans un cadre contractuel pour la réalisation d'études ou de travaux sur ces sites.

La Région

Les échanges avec la Région concernent principalement l'instruction des dossiers des demandes de financement européen. Des partenariats relatifs à la gestion du littoral, à l'accueil du public, à la préservation et valorisation de la biodiversité sont en cours de développement.

Les collectivités locales (communes/communautés de communes)

Les techniciens forestiers territoriaux sont en relation permanente avec les collectivités locales pour les dossiers de demande de défrichement ou les opérations d'aménagement du territoire en lien avec les espaces naturels.

Le Parc National de Guadeloupe (PNG)

L'ONF est membre du conseil d'administration du Parc et une convention de partenariat régit le rôle de chacun en associant le Département.

Le Bureau de Recherches Géologiques Minières (BRGM)

Le projet CARIB-COAST (Interreg), permet à l'ONF de collaborer avec le BRGM pour le suivi du trait de côte et des mesures à prendre pour essayer de stabiliser l'érosion des plages.

Le Service Mixte de Police de l'Environnement (SMPE)

Des actions conjointes relatives à la police de l'environnement sont régulièrement conduites avec l'ancien Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques qui relèvent désormais de l'Office français de la biodiversité.

Le Grand Port Maritime de Guadeloupe

C'est un partenaire, qui souhaite s'impliquer fortement sur les aspects environnementaux et pour lequel l'ONF intervient à la fois en matière d'études et de travaux dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion des espaces naturels.

EDF Archipel Guadeloupe

L'ONF assure des travaux de maîtrise de la végétation sous les lignes électriques gérées par EDF dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Le Conseil départemental

Un partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention sur la période 2019-2021 pour l'entretien des sentiers de randonnées appelés traces, inscrites au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées pédestres (PDIPR), hors cœur de Parc. L'ONF est aussi prestataire pour « Routes de Guadeloupe » en matière d'expertise des arbres de bord de route et de travaux sur la végétation.



RA - 2018 / 2019

**LA GESTION DES FORÊTS
PUBLIQUES :
PRÉSERVER, PROTÉGER, PRODUIRE**





© OLIVER JEAN CHARLES / ONE

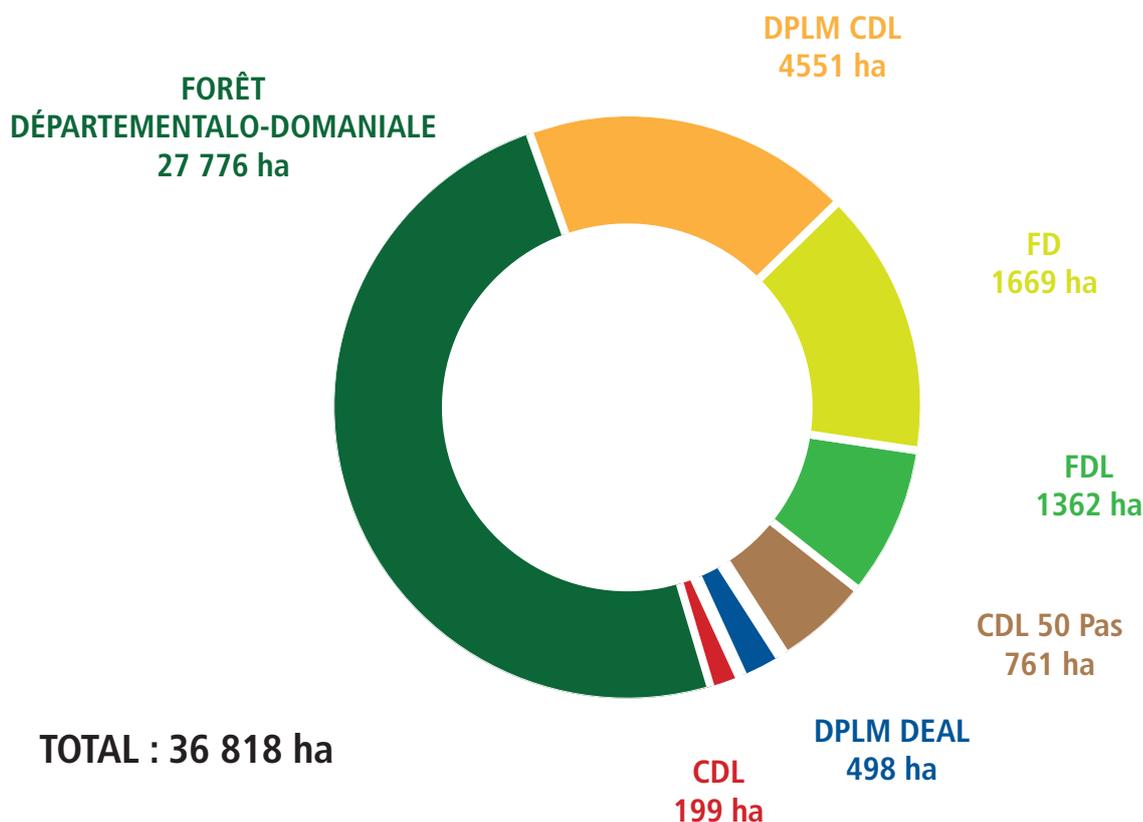
LE DOMAINE GÉRÉ

Les forêts publiques gérées par l'ONF Guadeloupe représentent **36 955 ha**, soit 21,3 % du territoire de l'archipel guadeloupéen (1 710 km²) et 52 % des espaces boisés qui s'y trouvent.

La gestion du domaine foncier en Guadeloupe présente de nombreuses particularités statutaires, complexes et spécifiques à ce territoire.

- La gestion de la Forêt Départementalo-Domaniale (**FDD**), statut spécifique de l'Outre-mer où le conseil départemental est nu-propiétaire du foncier et l'ONF est l'usufruitier. La FDD est en partie couverte par le territoire d'intervention du Parc National de Guadeloupe (**PNG**).
- La gestion de la Forêt Domaniale du littoral (**FDL**) issue des 50 pas géométriques, affectés selon les secteurs à l'ONF ou au Conservatoire du littoral.
- La gestion du Domaine Public Lacustre et Maritime (**DPLM**), affecté au ministère de la Transition écologique et solidaire mais qui relève du régime forestier (RF) et donc par nature du code forestier.
- La gestion des terrains boisés privés du Conservatoire du littoral.

ÉVOLUTION DES SURFACES GÉRÉES ET CARTOGRAPHIE





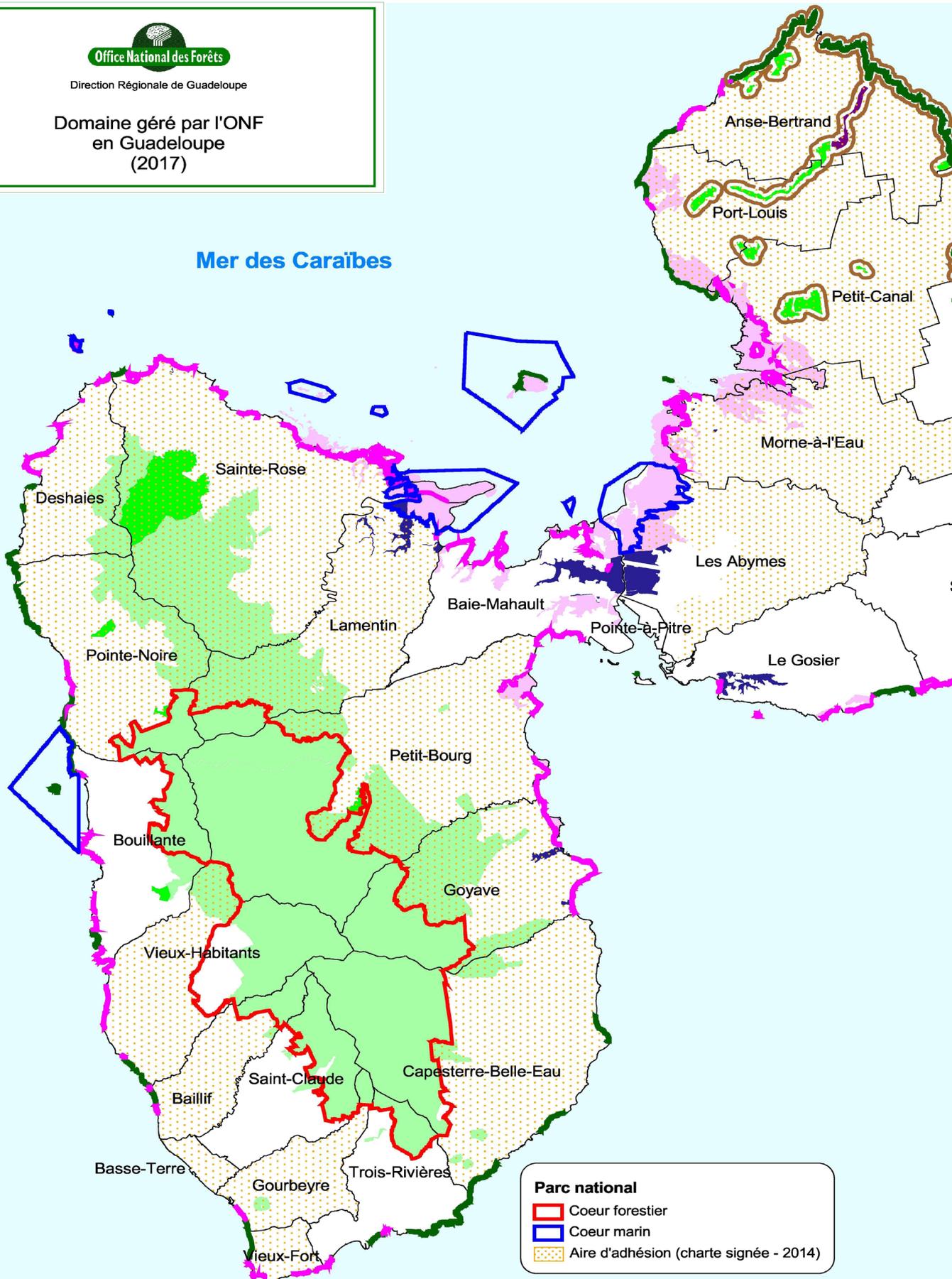
LES ESPACES GÉRÉS :



Direction Régionale de Guadeloupe

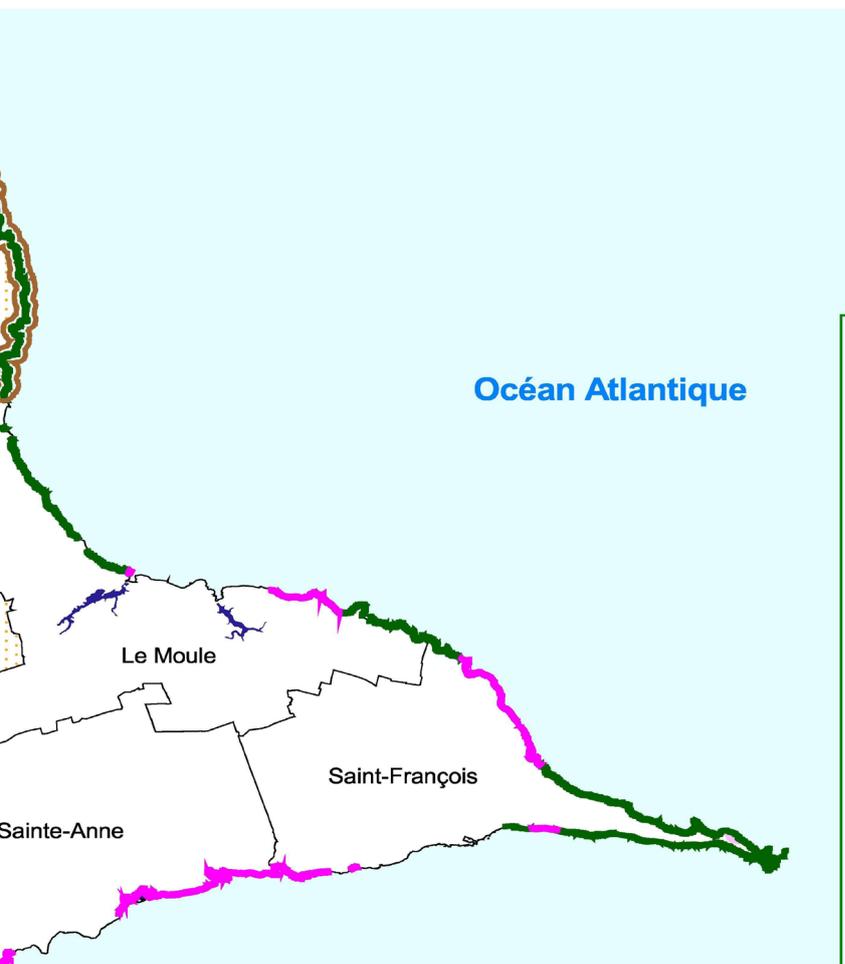
Domaine géré par l'ONF
en Guadeloupe
(2017)

Mer des Caraïbes





0 3 6 9 Kilomètres



Océan Atlantique

Le Moule

Saint-François

Sainte-Anne

Domaine géré ONF

Au Régime Forestier

■ Forêt Domaniale du Littoral

■ Forêt Départementale

■ Forêt Départementalo-Domaniale

■ Domaine Public Maritime et Lacustre de la Déal

■ Domaine Public Maritime et Lacustre du CdL

■ Terrains privés du CdL au RF

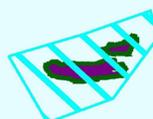
■ Réserves naturelles de Petite Terre et Désirade

■ Réserve biologique dirigée de Nord Grande Terre

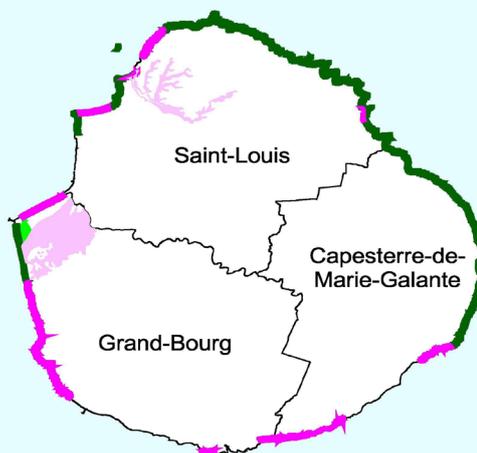
Hors Régime Forestier

■ 50 pas géométriques du CdL (hors RF)

La Désirade



Marie-Galante

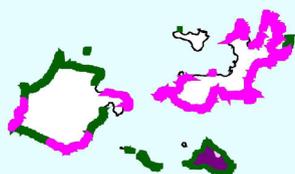


Saint-Louis

Capesterre-de-Marie-Galante

Grand-Bourg

Les Saintes



LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

OUTILS DE PLANIFICATION

Le programme d'aménagement forestier est un document de référence pour la planification des interventions à réaliser en forêt publique (travaux, coupes, etc.) à moyen/long terme (15 à 20 ans).

Il comprend trois parties :

- un état des lieux : étude de l'état des milieux naturels et des peuplements forestiers, historique de leur gestion, inventaire des ressources,
- la détermination des grands objectifs assignés à la forêt : protection des sols, des milieux, des paysages, production de bois, accueil du public,
- la planification de la gestion durable du massif forestier en fonction des objectifs et de l'état des lieux initial : programme de coupes, de travaux, etc.

L'ensemble des forêts de l'archipel est doté d'un aménagement approuvé.

LA GESTION DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Réserve Naturelle Nationale des îles de la Petite-Terre

La réserve naturelle a été créée en septembre 1998. Elle est co-gérée par une association locale, l'Association Titè et l'Office national des forêts. La réserve naturelle couvre une superficie de 990 ha, délimitée dans la partie marine par six bouées. La zone marine fait 842 ha entourant deux îlets Terre de Haut (117 ha) et Terre de Bas (31 ha). La réserve des îlets de Petite Terre représente un remarquable ensemble écologique concernant à la fois les habitats terrestres et marins. Cet espace naturel constitue un enjeu majeur en matière de conservation des habitats et de la biodiversité dans l'archipel guadeloupéen (présence d'une des plus importantes populations mondiales d'Iguane des Petites Antilles).



Réserve Naturelle Nationale de la Désirade

Depuis le 19 juillet 2011, l'archipel abrite la nouvelle Réserve naturelle nationale à caractère géologique de la Désirade gérée conjointement avec l'association Titè. Situé à l'extrémité est de l'île (pointe Doublé et Pointe du Grand Abaque), ce site sanctuarise 62 ha d'affleurements volcaniques peu fréquents au niveau mondial et contenant des matériaux témoins de la phase la plus ancienne de l'histoire géologique des petites Antilles. Plusieurs espèces de faune et de flore font l'objet de plan de préservation comme le cactus « Tèt a langlé » ou l'Iguane des Petites Antilles.



Réserve Biologique Dirigée Nord Grande Terre

Le nord de la Grande Terre possède une forêt sèche riche en espèces endémiques et malheureusement très fragmentée. La forêt continue de diminuer en surface à cause de défrichements pour l'agriculture et le charbonnage. De plus, les espaces boisés sont régulièrement menacés : espèces exotiques envahissantes comme l'acacia de Saint-Domingue, coupes de bois illégales. Le classement en Réserve Biologique Dirigée permet de donner un fort statut de protection sur des terrains bénéficiant du régime forestier appartenant à plusieurs propriétaires, ce qui est une particularité de cette réserve : État, Conservatoire du littoral, Conseil départemental. L'arrêté de classement a été publié le 17 avril 2018.



LES ACTIONS MENÉES

Réservoir de biodiversité, la forêt guadeloupéenne présente des aménités indéniables contribuant à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité touristique.

DÉFENDRE LE PATRIMOINE FORESTIER

Une forêt riche au plan écologique, potentiellement accueillante mais parfois menacée.

Très diversifiée, tant en termes de formations végétales qu'en nombre d'espèces, la forêt guadeloupéenne héberge une part très importante de la biodiversité de l'archipel guadeloupéen. On y dénombre ainsi pas moins de 353 espèces d'arbres, dont près des deux tiers ne se rencontrent que sur la Basse-Terre.

Outre cet intérêt écologique de premier plan, la forêt présente des aménités paysagères indéniables, contribuant largement à la qualité du cadre de vie des Guadeloupéens et au succès du tourisme. Espace de pique-nique, de promenade et de randonnée, elle a également un potentiel récréatif important. Enfin, son rôle dans la protection des sols, la qualité de l'air et des eaux, est loin d'être négligeable.

La forêt guadeloupéenne fait cependant régulièrement l'objet d'agressions de toutes sortes. Dépôts d'ordures, braconnage, défrichement et occupations illicites sont autant d'atteintes nuisant à l'intégrité de ce milieu naturel fragile et aux espèces qui lui sont inféodées.

Préserver ce patrimoine revêt donc une importance fondamentale. Cette tâche incombe en grande partie à l'ONF, assurant la gestion de près des deux tiers des espaces boisés de l'archipel.

Concrètement, cette mission passe par une surveillance continue de l'ensemble du domaine forestier public et l'organisation de son occupation par voie de convention d'occupation temporaire (COT), chasse, activités agricoles, équipements d'intérêt général, commerces, etc.

L'objectif de ces interventions est de garantir l'intégrité foncière du domaine, d'éviter tout nouvel empiètement, de prévenir les destructions de milieux naturels et les infractions au Code forestier.

Cet effort est réparti sur le territoire et sur l'ensemble de l'année en fonction des enjeux et pressions propres à chaque grand secteur.

Traiter les occupations sans droit ni titre.

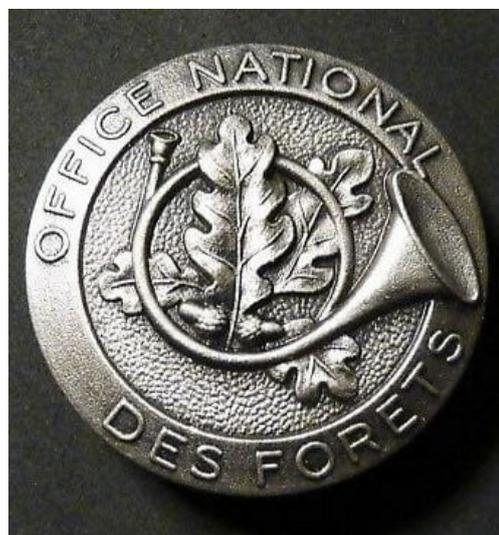
Toute occupation du domaine géré fait l'objet d'une autorisation annuelle ou pluriannuelle (convention d'occupation temporaire) qui définit les conditions techniques et tarifaires d'occupation.

Des occupations illicites souvent anciennes, sont présentes en forêt domaniale du littoral (FDL), avec un grand nombre de cas particuliers. En 2018 et 2019 plusieurs cas d'occupations illicites ont pu être traités. Le recensement des occupations des services publics est achevé et les régularisations nécessaires sont réalisées à 90%.

Pour les occupations privées, le pilotage des instructions se fait suivant la nature de l'occupation, sa taille, son caractère permanent ou temporaire, son ancienneté, la situation des occupants, etc.

Borner les terrains gérés.

Afin d'assurer la lisibilité et la sécurité dans ses interventions, l'Office national des forêts procède au bornage de la FDL, en particulier lorsque la propriété de l'État a été confirmée à la suite d'une décision de la commission de vérification des titres. Cette action est complétée par des opérations de reboisement de la FDL afin de recréer les conditions favorables aux écosystèmes naturels littoraux.



RÉALISER LES TRAVAUX POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Pour préserver les fonctions écologiques de la forêt, les équipes de l'ONF ont défini un important programme de travaux visant à restaurer les zones les plus dégradées.

L'Office national des forêts réalise les travaux nécessaires à la gestion durable des forêts domaniales ou départementales (travaux de maintenance du domaine, sylvicoles ou de voirie forestière). Il en assure la maîtrise d'ouvrage et les réalise la plupart du temps en régie avec ses propres salariés de droit privé (ouvriers forestiers), hormis pour certains travaux routiers.



La maintenance du domaine

Les travaux de maintenance permettent d'entretenir les limites des terrains gérés, acte conditionnant la gestion durable d'un massif forestier et la sécurisation des interventions de l'établissement.

Les travaux de voirie forestière

En Guadeloupe, les chemins forestiers n'ont pas pour vocation première d'assurer l'exploitation de la forêt qui reste encore marginale sur l'archipel. Ils assurent en fait essentiellement l'accès à certains sites naturels touristiques (Chute Moreau, Troisième Chute du Carbet, Bains à Colo, accès aux captages d'eau etc.), à l'activité cynégétiques ou aux stations expérimentales déployées en forêt ou aux captages d'eau. Des travaux d'entretien sont menés annuellement sur une partie des routes forestières.

Les travaux sylvicoles

En Basse-Terre, l'ONF peut réaliser des travaux sylvicoles comprenant des dégagements, des éclaircies et des dépressages dans les parcelles à vocation de production de bois d'œuvre principalement.

Les travaux environnementaux

La FDL assure de nombreux rôles écologiques : une protection contre les risques naturelles (cyclones, tsunamis, houles cycloniques), lutte contre l'érosion du littoral, filtration de l'eau, réserve de biodiversité, sites de ponte pour les tortues marines, accueil de l'avifaune, etc.

Malheureusement, cette forêt subit énormément de pressions liées aux activités humaines : agriculture, urbanisation, déboisement, prélèvements de sable. Autant de perturbations qui empêchent la forêt de se régénérer et qui la font même reculer. Les fonctions écologiques majeures de cette forêt risquent donc de ne plus être assurées.

Sur la base d'un diagnostic écologique réalisé entre mai et septembre 2015, un programme de travaux a été défini en vue de restaurer les zones les plus dégradées et de protéger la forêt domaniale du littoral. Il a permis de prioriser, la nature des actions et les secteurs d'intervention : renforcement du bornage, reboisement sur 3,6 ha, ramassage des déchets, traitement des espèces invasives (*Sanseveria*), mise en défens de la régénération naturelle par la pose de blocs et d'enclos.

ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public, notamment des personnes à mobilité réduite, sur les sites gérés par l'ONF constitue une part importante des actions menées.

Ces sites se répartissent globalement en deux grandes catégories :

- La frange forestière littorale : forêt domaniale du littoral.
- Les forêts de l'intérieur des terres : forêt départementale et forêt départementalo-domaniale.

Certains sites sont entièrement naturels et les actions menées n'ont pour but, que d'en maintenir l'intégrité. Les autres, en revanche, sont équipés afin d'y assurer l'accueil du public. Les aménagements dépendront alors de la vocation propre à chaque site : randonnée, point de vue, pique-nique, etc.

L'accueil du public en forêt domaniale du littoral (FDL)

La FDL, qui couvre une superficie de 1 362 ha, n'est pas un massif boisé d'un seul tenant. Elle est composée de plusieurs zones littorales disjointes. Au vu des différents objectifs de gestion, quatre zones distinctes de gestion ont été retenues pour un programme d'aménagement prévu de 2011 à 2025 :

- une zone dite de protection physique et paysagère, d'une surface de 886 ha.
- une zone dite d'accueil du public de 120 ha.
- une zone dite d'intérêt écologique particulier de 353 ha.
- une zone dite hors cadre de 2 ha.

L'amélioration de l'accueil du public constitue l'un des axes de gestion de la FDL. Les efforts menés visent notamment à une meilleure intégration des équipements dans le site et à la mise en place de supports d'informations pédagogiques.

Sur certains sites des dispositifs de mises en défens de la végétation ont été réalisés grâce à la pose d'enclos de régénération. Ils permettent la régénération naturelle de la végétation, qui assure le maintien du cordon littoral et aussi améliore la qualité de l'habitat terrestre des tortues marines lors de la saison des pontes.

L'accueil du public en forêt départementalo-domaniale (FDD) et en forêt départementale (FD)

La FDD représente près de **28 000 ha**, soit environ les trois quarts de la superficie gérée par l'ONF. Cette gestion s'opère à deux niveaux : l'entretien des traces et l'aména-

gement des sites d'accueil du public en forêt. Les cantons forestiers les plus proches des agglomérations ou qui, de manière traditionnelle, sont les plus fréquentés, se voient aménagés progressivement pour mieux accueillir le public. Les espaces aménagés sont entretenus, voir renouvelés s'ils s'avèrent trop dégradés.

Les sites d'accueil les plus emblématiques gérés par l'ONF sont la Troisième chute du carbet (Capesterre-Belle-Eau), la Pointe des Châteaux (Saint-François), la Grande Vigie, la Porte d'enfer (Anse Bertrand), Gueule Grand Gouffre (Marie-Galante). Pour réaliser ces aménagements en forêt et accueillir les visiteurs en forêts, nous mobilisons nos équipes au montage de projets sur fonds européens

L'entretien des traces

La forêt guadeloupéenne propose plus de 320 km de sentiers de randonnées appelés « traces ». Dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental (CD), l'ONF assure l'entretien d'une partie des sentiers de randonnée sur l'ensemble de l'archipel. Une convention pluriannuelle fixe le montant de la subvention attribuée par le CD ainsi que le programme d'intervention. L'ONF apporte un autofinancement de 20% du montant total de l'opération. Une nouvelle convention tripartite Département, DEAL et ONF a été signée pour 2019-2021.

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2017, l'ouragan Maria de catégorie 5 touchait lourdement l'archipel et ses espaces naturels. Le réseau de traces du PDIPR a été, par conséquent, impacté par des glissements de terrain, des chutes d'arbres, l'encombrement de voies d'eau... Le Département a souhaité remettre en état le réseau inscrit au PDIPR. Il a sollicité et obtenu l'accompagnement financier de l'Office Français de la biodiversité (OFB) pour la réalisation de ces travaux au titre de l'aide exceptionnelle d'urgence.

L'OFB a soutenu notamment la réouverture par bucheronnage, l'élagage et réfection d'une passerelle, des sentiers et traces des espaces protégés, 42 km en cœur de parc national et 272 km hors du cœur de parc, des espaces protégés pour permettre l'accès des agents de l'environnement et la surveillance

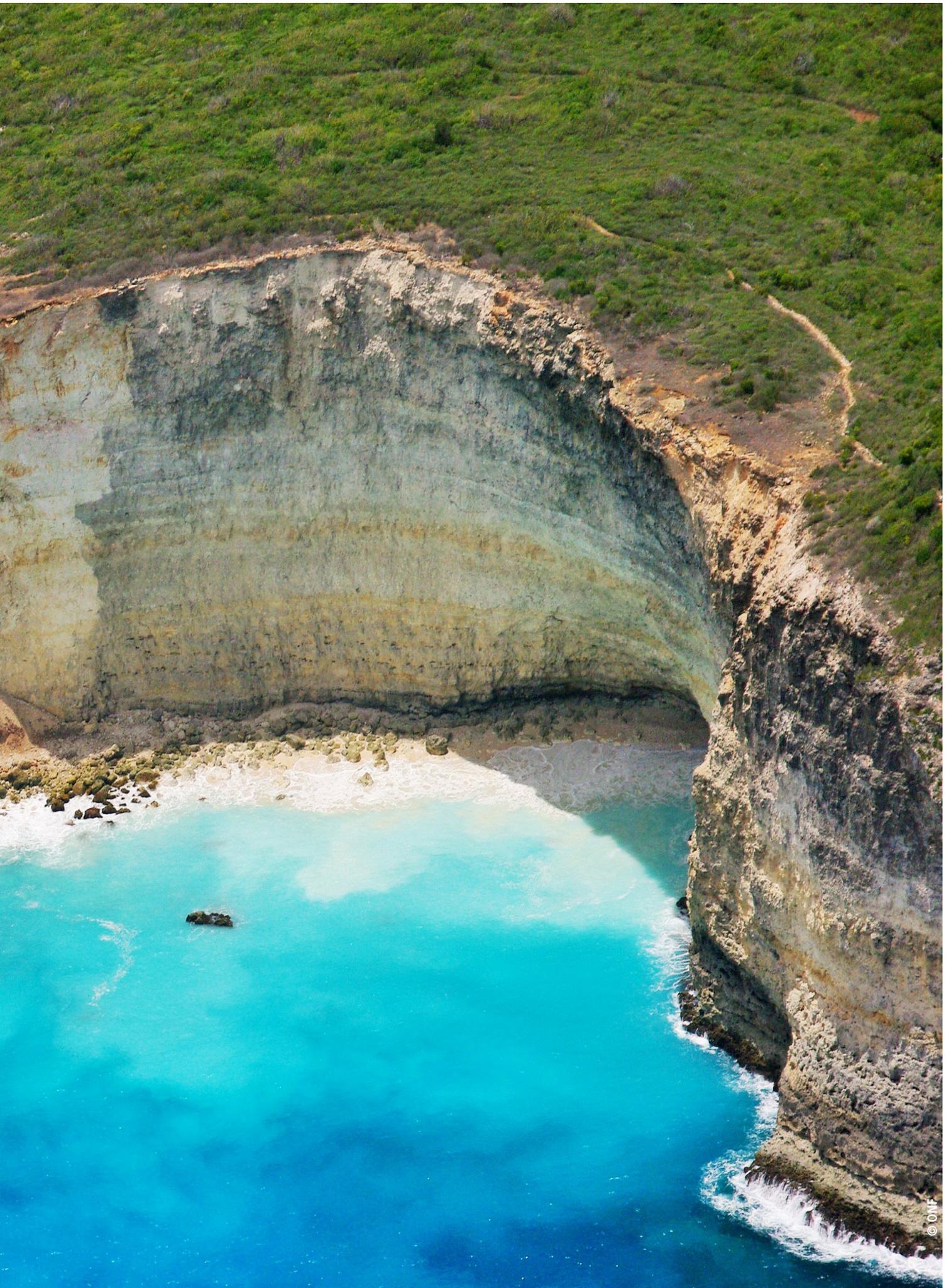
Sur l'année 2018, les travaux ont consisté en la réouverture de traces sises dans des espaces protégés en mobilisant 666 hommes / jour spécifiquement pour la remise en état des sentiers. Au préalable, les techniciens forestiers ont consacré 120 jours pour inventorier les dégâts et les chiffrer pour répartir au mieux les moyens disponibles pour réaliser les travaux. 11 agents de collectivité ont été formés au balisage de sentier par l'ONF.

RA - 2018 / 2019

LA RÉALISATION DE MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG)

POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT





© ONIF

LA MIG DOM

Les missions d'intérêt général (MIG) assurées par l'ONF Guadeloupe sont définies par le contrat État/ONF et par des conventions nationales. Ces MIG permettent d'intervenir en matière de contrôle des défrichements, de filière bois, d'appui au Conservatoire du littoral, de biodiversité et des risques naturels.

Une convention cadre pluriannuelle 2016/2020 relative aux missions d'intérêt général confiées à l'Office national des forêts dans les départements d'Outre-mer est passée entre l'ONF et l'État représenté par :

- Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Le ministère de la Transition écologique et solidaire
- Le ministère des Outre-mer

CONTRÔLER LES DÉFRICHEMENTS

Les défrichements illégaux nuisent à la préservation des écosystèmes forestiers, entraînent bien souvent une érosion des sols, des glissements de terrain, des perturbations de la ressource en eau et ont un impact négatif sur le paysage. Réalisés de manière incontrôlée, ils modifient par ailleurs durablement l'équilibre écologique des milieux, allant parfois jusqu'à menacer de disparition certaines espèces animales ou végétales.

L'ONF assure un rôle de premier plan dans la lutte contre le défrichement illégal. Ses missions sont menées en étroite partenariat avec la Direction de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et la Préfecture dans le cadre d'une convention annuelle (convention MIG-DOM). L'ONF instruit également sur le plan technique les demandes de défrichement.

Les autorisations de défrichement ont ainsi été accordées par la Préfecture pour une superficie totale de 15 ha en 2018 et 12,5 ha en 2019 (au 06/12/2019). Elles concernent essentiellement des opérations d'extension agricole ou d'urbanisation.

Le nombre de dossiers traités augmente pour une surface totale défrichée qui baisse. Ponctuellement l'ONF peut intervenir sur les défrichements à Saint-Martin. En effet, les deux lois organiques, en date du 21 février 2007, qui ont institué les communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy en collectivités d'Outre-mer, ont prévu des transferts différenciés, en particulier dans le domaine de l'environnement. La collectivité de Saint-Barthélemy qui reste, elle, compétente en matière d'environnement, y compris pour la protection des espaces boisés, se trouve donc en dehors du champ de la mission d'intérêt général.



Demandes de défrichement traitées en 2018 et 2019 :

	Nombre en 2018	Surface en 2018 (ha)	Nombre en 2019	Surface en 2019 (ha)
Visites préalables réalisées	181		231	
Demandes de défrichement instruites	73	26 ha	99	19,8 ha
Autorisations accordées par la Préfecture	46	9 ha	58	8,9 ha
Autorisations accordées avec réserve	4	6,5 ha	5	3,6 ha
Nombre de PV pour défrichement illégal	6	4,96 ha	13	4,77 ha



ANIMER LA FILIÈRE BOIS LOCALE ET PARTICIPER AUX REFLEXIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



L'ONF accompagne le développement d'une filière bois en Guadeloupe, en maintenant l'accessibilité des parcelles forestières exploitables, la conduite des peuplements dans l'objectif de produire des bois de qualité à maturité, mais aussi en soutenant les exploitants forestiers dans leurs entreprises par le biais de facilités de paiement et de mise à disposition de terrain pour le stockage et le sciage des grumes.

Cette constance, si elle n'a pas à elle seule suffi à pérenniser une filière, a permis d'en maintenir le principe, et à l'État de consacrer une enveloppe budgétaire destinée à son émergence au travers d'un Appel à projets innovation et investissements en forêt lancé en 2017. L'ONF s'est porté candidat avec un partenaire exploitant forestier, en proposant une analyse de la faisabilité en situation réelle de la mobilisation des bois en forêt départementalo-domaniale.

Depuis 2018, nos équipes travaillent à la concrétisation de ce projet, à la fois sur le terrain forestier pour déterminer les lieux d'exploitations les plus appropriés à cette analyse, mais aussi sur le terrain financier pour accompagner au mieux notre partenaire pour compléter et sécuriser son investissement. La réalité de la situation économique de la Guadeloupe a été telle que notre partenaire initial a fini par renoncer, faute d'investisseurs complémentaires.

La difficulté récurrente pour l'exploitation forestière, demeure la charge financière des engins de débardage indispensables à la sortie des bois des parcelles. Les bûcherons ne manquent pas, les scieurs non plus. De plus en plus d'acheteurs de bois locaux se font connaître, que ce soit pour rénover du patrimoine bâti, fabriquer des instruments de musique traditionnelle, construire des maisons individuelles, ou encore approvisionner les ébénisteries.

Début 2019, nous avons convaincu un nouveau partenaire de l'intérêt de cette initiative nationale, et nous sommes toujours en phase d'accompagnement de ce partenaire dans l'objectif de réaliser une exploitation de Mahogany au sein de l'une des parcelles plantées et arrivées à maturité. Cette exploitation sera menée avec le plus grand respect des sols et du réseau hydrique présent, mais aussi en préservant les habitats des espèces de faune emblématiques (Pic de Guadeloupe et chauves-souris, notamment). Des cloisonnements d'exploitation seront implantés préalablement à la désignation des arbres à exploiter.

Malheureusement pour la saison 2019, l'exploitant forestier n'a pas été en capacité d'engager son matériel, et le travail concret sur la parcelle n'a été réalisé que par l'ONF, avec la délimitation d'une aire de stockage et d'une zone de régénération à préserver, ainsi que l'implantation des premiers cloisonnements et pistes de débardage.



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF



© CHARLIE LECLEROT / ONF

APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR LA GESTION DE SES SITES

En Guadeloupe, l'ONF intervient sur 52 sites correspondant à une surface de 771 ha

Gardiennage – Surveillance des sites – Police pilotée

Chaque technicien forestier organise sur le secteur dont il a la charge la surveillance générale et le gardiennage des sites du CDL. La pression de surveillance varie selon les sites en fonction des enjeux définis conjointement par l'ONF et le CDL. Parallèlement au gardiennage général, un programme prévisionnel de tournées de police a été établi en début d'année afin d'augmenter les contrôles sur des sites identifiés à forte pression anthropique. En 2019, 24 tournées de police ont eu lieu, 50% en semaine et 50 % en week-end. Une opération interservices a été menée en 2019, en collaboration avec le SMPE et la police municipale de Saint Anne.

L'ONF a l'origine de :

- 16 verbalisations par timbre amende pour circulation ou stationnement sur des chemins fermés à la circulation.
- 10 verbalisations par procédure judiciaire (1 en semaine pour dépôt d'ordures et 9 en week-end pour circulation en milieu naturel).
- 60 avertissements (8 en semaine et 52 en week-end) pour diverses raisons : de feu, stationnement à l'entrée de chemin fermé à la circulation, dépôt de déchets verts...

L'ensemble du territoire guadeloupéen a été parcouru lors des tournées de police à l'exception de la Désirade et des Saintes. Le secteur du Sud Grande Terre, avec de nombreux sites d'accueil du public et une fréquentation importante, est plus impacté par les comportements répréhensibles.



Expertise, assistance technique et compagnonnage

Il s'agit de travailler en complémentarité avec les gardes du littoral et de leur apporter ponctuellement une assistance sur les dossiers complexes. Les tournées en binôme avec les gardes du littoral sur la commune de Baie Mahault, Petit Bourg, Terre de Haut et Terre de Bas sont appréciées. La présence de l'ONF aux journées de regroupement des gardes est aussi utile.

Inventaire des équipements

L'ONF a poursuivi l'inventaire des équipements d'accueil du public pour le Conservatoire du littoral qui a pour but de quantifier, qualifier, géo-référencer et illustrer l'ensemble des équipements mis en place par le Conservatoire sur les divers sites des 50 pas. Le relevé est désormais réalisé à l'aide d'un smartphone et les données transmises directement au CDL.

Une campagne de recensement des activités agricoles sur les terrains du CDL a démarré en 2019 et sera poursuivie en 2020 dans le cadre du monitoring en continu de l'état des sites.

Etudes et expertises

A la demande du CDL, l'ONF a réalisé un diagnostic sur l'état de la végétation de la zone humide de Jarry et apporté certains conseils pour la mise en place de concession en matière agroforesterie.

	NOMBRE DE JOURS
Garderie	224
Appui technique aux gardes du littoral	20
Inventaire des équipements	20
Etudes et expertises diverses	5
Pilotage	10
Total	279

LA MIG BIODIVERSITÉ

La MIG Biodiversité financée par le MTES permet à l'ONF Guadeloupe de mener des actions en faveur de la biodiversité pour un budget de 90 640€ en 2019 (soit 130 jours de personnel).

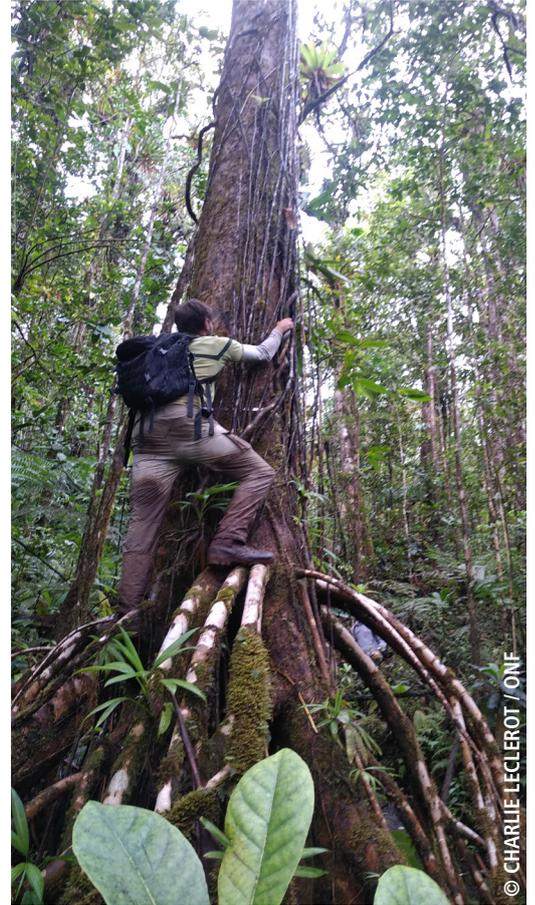
Nos équipes sont ainsi à l'œuvre en mobilisant plusieurs outils :

- Les plans nationaux d'action en faveur des tortues marines et des Iguanes des Petites Antilles.
- La Réserve biologique du Nord Grande Terre.
- L'observatoire de la forêt dense humide (non financé).

En matière de gestion de la biodiversité, l'ONF est également un acteur de premier plan aux côtés du Parc national, de l'UMR Ecofog, et de l'Université des Antilles dans la réalisation des inventaires du réseau de placettes permanentes en forêt dense humide (FDH) qui permet d'améliorer les connaissances de cet écosystème depuis 10 ans.

La forêt dense humide c'est :

- 17 % du territoire et 36 % de la forêt de Guadeloupe
- Le réservoir et corridor principal de la biodiversité terrestre
- L'unique macro-habitat pouvant servir de sentinelle face aux changements globaux.

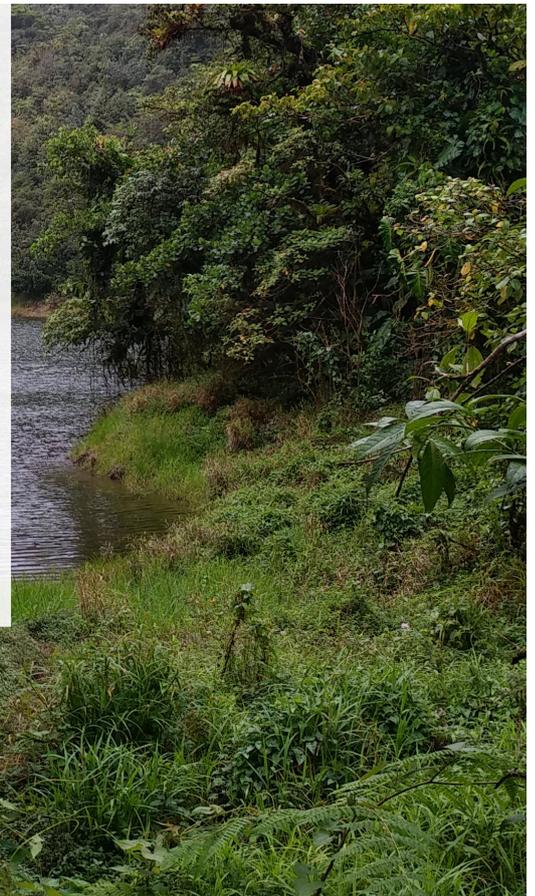


L'objectif sur 6 placettes de 1 ha, est de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement des forêts insulaires, rechercher l'origine historique et fonctionnelle de la biodiversité, suivre les évolutions et promouvoir l'étude des écosystèmes dans toutes les dimensions.

Deux placettes par an sont inventoriées : **8 684 arbres** ont été intégrés au Réseau GUYAFOR.

Ce jeune dispositif, donne déjà des résultats, il repose sur des protocoles statistiques robustes, standardisés avec GUYAFOR.

La richesse floristique par site est élevée et peut permettre des études à l'échelle des communautés d'espèces, afin de comprendre l'évolution des écosystèmes. Une accélération de la dynamique en accroissement et en mortalité s'observe et pourrait s'expliquer par le changement climatique...



LA MIG PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES NATURELS

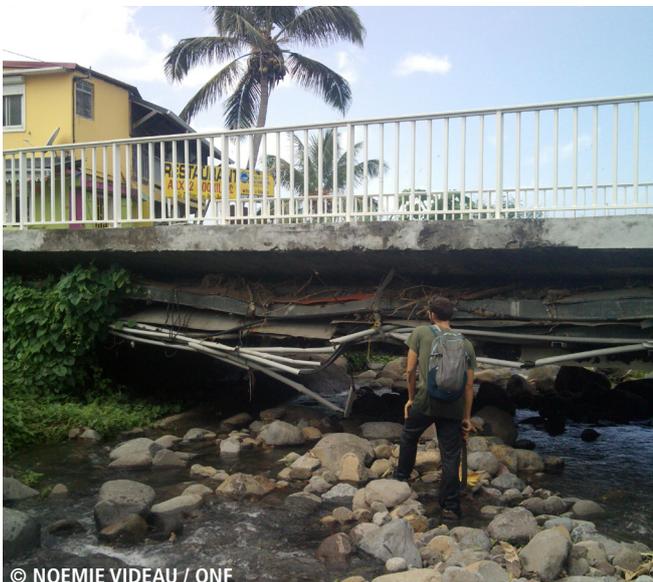
MIG RIVIÈRE

Depuis 2013, l'ONF Guadeloupe effectue pour le compte de l'Etat deux types de missions :

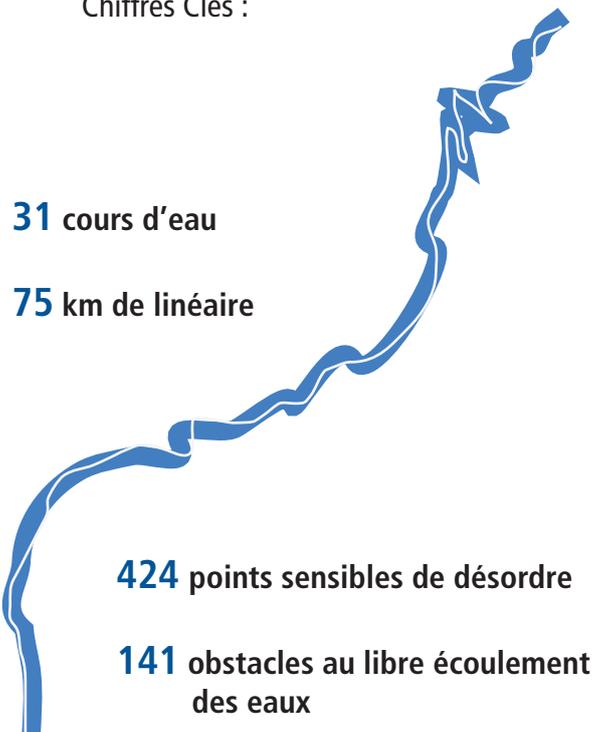
- Le recensement des obstacles au libre écoulement hydraulique dans les cours d'eau appartenant au domaine public fluvial de Guadeloupe.
- L'inventaire d'urgence après une forte crue des traces de l'épisode dans les zones inondées.

Pour réaliser ce travail, les techniciens de l'ONF parcourent les rivières de la Guadeloupe munis de leur terminal de saisie. Outre le relevé des embâcles et atterrissements, qui représentent un obstacle direct au bon écoulement de l'eau, les agents de l'ONF notent également l'état des berges et des ouvrages (ponts, digues, ...), la présence de déchets, de rejets ou de prélèvements dans la rivière et enfin, l'emprise des espèces exotiques envahissantes. Les agents sont aussi invités à estimer rapidement le temps de travaux nécessaire pour traiter les désordres observés, afin que la DEAL puisse programmer des chantiers.

Pour la réalisation de l'intégralité de cette mission, 90 jours sont prévus. Selon la virulence de la période cyclonique et le déclenchement ou non de la procédure d'urgence, la distribution des jours peut être réallouée. A la fin de l'année, la base de données géographique et un rapport de synthèse sont livrés à la DEAL.



Chiffres Clés :



RA - 2018 / 2019

LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES :

SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ





© CHARLIE LÉCLEROT / ONF

ÉTUDES ET EXPERTISES

La direction régionale de l'ONF Guadeloupe s'appuie sur son Service Biodiversité et développement durable pour étendre son activité commerciale par des prestations d'études, de travaux, de formation et d'animation nature.

Pour cela, l'équipe répond à des appels d'offres lancés par les acteurs publics, en moyenne une dizaine par an, avec un résultat positif de l'ordre de 60%. Des contrats de gré à gré peuvent être passés avec les entreprises privées.

Le domaine des « études et expertises » couvre les activités suivantes :

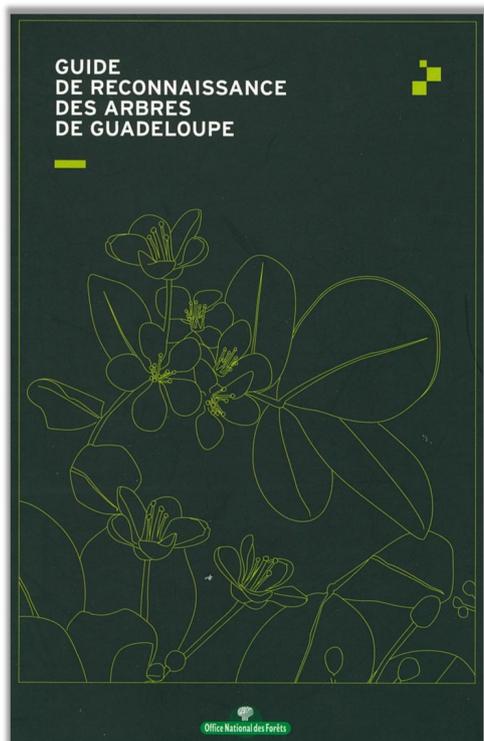
L'expertise Arbre Conseil (R), les études environnementales (eau, biodiversité, paysage), les études relatives à l'aménagement des espaces naturels, la formation externe, l'animation nature ainsi que les prestations de conseils notamment en matière de gestion forestière et de patrimoine arboré.

La mission d'expertise Arbre Conseil (R) est mutualisée avec la direction de Martinique et de Guyane (environ 60 jours par an).

En 2019, l'ONF a obtenu de nouveaux marchés en matière de travaux d'élagage et de maîtrise de la végétation notamment avec EDF et l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

Egalement, 36% du chiffre d'affaire vient de la réalisation de formation dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion menés pour le compte de la CANGT et de la CCMG.

L'édition d'ouvrages nous permet également d'avoir une activité de vente auprès notamment de la Librairie Antillaise, du « Guide de reconnaissance des arbres de Guadeloupe » et de la flore « Les arbres des Petites Antilles Tome 1 et 2 ».



« Guide de reconnaissance des arbres de Guadeloupe »



TRAVAUX

Forêt, bois, sylviculture

Les équipes de l'ONF réalisent des chantiers de plantation, d'entretien et de préservation en respectant strictement les normes en matière d'hygiène et de sécurité.

- Régénérer une forêt
- Entretien l'espace forestier
- Réaliser un diagnostic, un plan de gestion

Afin de garantir une forêt en bonne santé, il est nécessaire d'entretenir régulièrement les parcelles forestières. Dégagement, dépressage, nettoyage, cloisonnement, taille de formation et élagage, travaux en futaie irrégulière... Autant de techniques impliquant l'intervention d'équipes formées et l'utilisation de matériel spécifique. Pour mieux connaître les espaces forestiers, la meilleure solution est de réaliser au préalable un ensemble d'études et de diagnostics adaptés.

Arbre Conseil®

En ville, évaluer la bonne santé des arbres est un incontournable pour garantir la sécurité des personnes. La formation et l'équipement spécifiques des techniciens Arbre Conseil® de l'ONF permet d'accéder à des inventaires et des diagnostics précis, et de gérer efficacement un parc arboré. Pour ces lieux fréquentés par les usagers (bosquets, squares, parcs accrobranche, bords de route..), un diagnostic permet d'évaluer l'état physiologique et biomécanique des arbres avant de prévoir toute intervention. Les équipes spécialisées Arbre Conseil® de l'ONF réalisent ces diagnostics grâce à des outils techniques avancés.

Listes des travaux arborés :

- Les opérations de taille : formation, entretien, adaptation, conversion et restructuration.
- Le haubannage : pour sécuriser les abords de l'arbre et retenir la charpentièrre dans sa chute par la pose de systèmes anti-rupture et de maintien.
- La lutte raisonnée contre les bioagresseurs.
- L'abattage directionnel, pour contrôler la chute de l'arbre.
- L'utilisation de techniques et de matériel spécifiques pour la rétention : nacelle, tyrolienne, cylindre de friction, grue. Le démontage des arbres par rétention est une technique utilisée lorsqu'un arbre ne peut être abattu en une fois, en raison de contraintes de voisinage (réseaux, bâtis, infrastructures...), ou si les tronçons sont trop lourds pour pouvoir chuter directement au sol sans dégâts.
- L'essouchage par rognage ou carottage : retrait de la souche de l'arbre après l'abattage
- Remise en état du terrain avec l'apport éventuel de terre végétale.

Maîtrise de la végétation

L'ONF peut assurer un entretien des infrastructures routières, électriques ou fluviales. Avec deux maîtres mots : respect de l'environnement et continuité de service. Les ouvriers et techniciens forestiers ONF qui interviennent sont spécialisés et formés à l'utilisation du matériel. Ils sont également habilités pour intervenir dans des zones dangereuses et disposent de tous les équipements de protection individuels (EPI) nécessaires. Les travaux en hauteur sont effectués à l'aide de nacelles élévatrices ou par encordage.

Certificats et qualifications :

- Grimpeur élagueur
- Taille et soin des arbres
- CACES engin élévateur (Certificat d'aptitude à la conduite d'engin)
- Qualification Certiphyto et agrément d'entreprise pour l'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service (numéro d'agrément IF00267)
- Habilitation UTE 18-510 HOV-BOV : travail à proximité de caténares, des lignes électriques basse ou haute tension
- Qualification Manuel d'amélioration sécurité entreprise (MASE)

Environnement et risques naturels

Pour réhabiliter un site carrier ou une friche industrielle afin de redynamiser les écosystèmes ou créer un espace récréatif, l'ONF peut accompagner les différentes phases de cette transition. Différents types d'espaces à réhabiliter peuvent se rencontrer : sites miniers ou des carrières, en cours ou après exploitation ; des sites touristiques et naturels sur-fréquentés ; des sites naturels et patrimo-

niaux menacés par une déshérence ; des sites et friches industriels ; des décharges et dépôts sauvages en milieu naturel ; des sites en déprise agricole.

Chaque site demande une attention particulière et une étude sur mesure avant de s'engager dans la réhabilitation proprement dite. Les équipes de l'ONF se mobilisent pour renaturer le site en s'appuyant sur leur expertise en matière de génie environnemental. Elles peuvent mettre en œuvre de la revégétalisation en prenant en compte la nature du sol, la dynamique de la végétation locale, les besoins en phytostabilisation et les conditions climatiques.

Accueil du public et aménagements extérieurs

L'ONF accompagne les aménageurs du territoire pour concevoir et réaliser les aménagements extérieurs qui valoriseront l'offre touristique du lieu : sentiers et équipements éco conçus, applications mobiles, animations nature...

Au fil du temps, les parcours et les équipements forestiers peuvent se dégrader naturellement ou à la suite d'interventions humaines. Les équipes de l'ONF assurent un entretien régulier et préservent la sécurité des personnes. Équiper les espaces naturels avec du mobilier design et

durable 100 % français, fabriqué par l'atelier bois ONF Guadeloupe en utilisant un maximum la ressource en bois locale est un véritable enjeu pour les années à venir.



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

RA - 2018 / 2019

BILAN FINANCIER RESSOURCES





BATIMENT A NOUVEAU
EXTENSION: 190,07 m²
EXISTANT: 58,92 m²
25/02

MOYENS HUMAINS ET EFFECTIFS

La diversité des personnels traduit la pluralité des missions de l'ONF en Guadeloupe.

Aux côtés des métiers de production, viennent les fonctions support dont l'action s'inscrit pleinement en appui des personnels de terrain.

Au 31 décembre 2019, les effectifs sont les suivants :

	Ouvriers forestiers	Encadrant et conducteurs de travaux	Ingénieurs et techniciens, chefs de projets	Techniciens forestiers territoriaux	Personnels administratifs	VSC
1 Directeur régional						
1 assistante sociale	23	5	9	11	10	7

S'ajoutent à ces effectifs deux salariés d'ONF International qui sont en charge de la gestion et de l'animation des Plans nationaux d'actions « tortues marines » et « Iguanes des Petites Antilles ».

BILAN ÉCONOMIQUE

En milliers d'Euros	2017	2018	2019
Chiffre d'affaire	1 119 €	1 076 €	1 805 €
Charges Externes	866 €	827 €	1 069 €
Subventions	430 €	582 €	708 €
Masses Salariale	4 120 €	3 904 €	3 960 €
Excedent Brut Exploitation	-3 150 €	- 3 054 €	- 2 459 €

Le résultat 2019 est en très nette amélioration par rapport aux années antérieures.

Ces chiffres traduisent une meilleure maîtrise de la masse salariale et une forte activité dans le domaine conventionnel. Malgré ces évolutions favorables, l'ONF Guadeloupe, à l'instar des autres DOM, demeure déficitaire.

Le contrat **Etat/ONF/FNCOFOR**, couvrant la période 2016/2020, avait fixé pour principale directive la réduction de ce déficit. Le bilan global sur la période observée s'inscrit donc dans les objectifs fixés à l'ONF.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

L'année 2018 marque le déménagement de la Direction régionale dans les nouveaux locaux de Saint-Phy, occupés conjointement avec la DEAL et la DAAF. Ce mouvement a conduit à améliorer nettement les conditions de travail des personnels et a également permis de se rapprocher de ces partenaires.

Le chantier en cours sur Montebello à Petit-Bourg permettra également d'offrir aux personnels et équipes d'ouvriers forestiers, des infrastructures sécurisées et adaptées au fonctionnement de tous. Sur les années 2018 à 2020, ce sont plus de 700 000 € qui auront été investis par l'ONF pour faire sortir de terre ce projet immobilier.

Enfin, le site emblématique de la Sylvathèque, à Gourbeyre, lieu d'accueil et d'éducation à l'environnement a fait l'objet fin 2019 d'un partenariat avec plusieurs entités dont l'association Bwa Lansan, pour que cet espace continue à vivre et soit ouvert au plus grand nombre.

Le parc immobilier de la DR Guadeloupe est également composé de 11 maisons forestières dans lesquelles sont logés par nécessité de services les techniciens forestiers territoriaux, ainsi qu'un atelier de menuiserie-charpente situé à Douville (Goyave).



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

RA - 2018 / 2019

LES FAITS MARQUANTS 2018 / 2019





© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

EN MATIÈRE DE POLITIQUE NATIONALE ET D'ORGANISATION

En début d'année 2019, le Directeur général Christian Dubreuil a quitté ses fonctions et a été remplacé par un Directeur général par intérim, Jean-Marie Aurand. Le nouveau Directeur général Bertrand Munch, issu du corps préfectoral, a pris ses fonctions en décembre 2019.

L'année 2019, a permis la réalisation d'un audit approfondi sur les évolutions souhaitables pour l'ONF et la consolidation de son modèle économique.

Cet audit a été mené de manière conjointe par les ministères de l'agriculture, de l'environnement, des finances et de l'intérieur et doit préparer le contour du prochain

NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES

Les conditions d'attribution des conventions d'occupation temporaires (COT) sur le domaine privé de l'Etat ont évolué. En effet, fortement motivées par une jurisprudence européenne « Promoimpresa », elles sont désormais, à l'instar d'une occupation du domaine public de l'Etat, soumises à une mise en concurrence des candidats.

Concrètement, cette obligation vaut pour les activités à caractère économique présentant un enjeu concurrentiel, afin de garantir dans les mêmes termes le principe d'impartialité, de transparence et d'égalité de traitement des candidats.

La nouvelle procédure se traduira par le lancement d'un appel à projets sur une thématique définie à cette occasion, à l'issue de laquelle les candidats seront sélectionnés. Les offres valorisant au mieux le patrimoine foncier avec un projet économiquement solide tout en respectant les missions assurées par l'ONF telles que la protection de l'environnement et l'accueil du public, pourront être retenues.

À l'Office national des forêts, une instruction et une note de service préciseront les enjeux et les modalités de cette nouvelle doctrine de valorisation commerciale des conventions d'occupation temporaires.

Contrat Etat / ONF sur la période 2021-2025 en s'appuyant sur un plan stratégique à construire au cours de l'année 2020.

Au cours des années 2018 et 2019, le comité consultatif des forêts d'Outre-mer s'est réuni trois fois au plan national en travaillant sur des thématiques spécifiques : la formation et l'emploi (décembre 2018), le foncier (juin 2019) et la biodiversité (novembre 2019).

Mme Erdan, conseillère départementale représente la Guadeloupe à ce comité.



MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE (CCN) :

En juillet 2015, la Direction générale de l'ONF avait annoncé son intention de mettre en œuvre une négociation collective en vue de remplacer les 14 conventions collectives locales par une seule et unique convention collective nationale.

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des salariés de droit privé de l'établissement est donc régis par ce texte unique qui s'applique sur tout le territoire hexagonal ainsi que dans les DOM et la Corse.

Cette mise en œuvre a permis d'harmoniser les différents statuts, sans oublier les spécificités des territoires.

En Guadeloupe, il a été acté notamment un certain nombre de jours officiellement chômés. La cherté de la vie a également été prise en compte par une disposition propre à chaque département des Antilles/Guyane. Cette convention collective nationale a vocation à guider les salariés de l'ONF tout au long de leur carrière.

Elle s'inscrit comme une réelle avancée pour les personnels, en complément du nouvel accord portant refonte et modernisation du dialogue social au sein de l'ONF, signé le 17 janvier 2019.

COMITÉ CONSULTATIF DES FORETS PUBLIQUES DE GUADELOUPE

Le premier Comité consultatif des forêts de Guadeloupe (CCFG), s'est déroulé le 27 septembre 2019 à la Sylvathèque de Gourbeyre. Cet événement phare de 2019 a permis de mettre en place au niveau du territoire guadeloupéen, un espace de concertation fédérateur et unique en son genre.

Son objectif principal a été de contribuer, ensemble, à valoriser notre ambition commune au service du développement économique et social des forêts de Guadeloupe.

Plus d'une quarantaine de participants :

Élus, personnels de services techniques, représentants d'associations, partenaires institutionnels ont pu débattre autour du patrimoine forestier de la Guadeloupe sous forme d'ateliers participatifs.

Ceci a permis de proposer 10 actions phares à mettre en œuvre ou à impulser d'ici le prochain rendez-vous en 2020.



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF



© PITAYA / ONF

EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DES FORÊTS

LE DÉFRICHEMENT ILLÉGAL EN FDD DE DOUVILLE ET OCCUPATIONS DES TERRES DE SARCELLES

La forêt départementalo-domaniale de Guadeloupe dispose d'un statut particulier né de la départementalisation des anciennes colonies françaises. Par arrêté du 30 juin 1948, la loi définit la répartition de la gestion de cette forêt entre l'Etat, le département et les communes de l'ancien domaine colonial. Ainsi, le massif forestier central de la Guadeloupe est remis en gestion au service des Eaux et Forêts et transféré en 1966 à l'Office national des forêts à la création de l'établissement public. Ainsi, le département détient la propriété du foncier et l'ONF en assure la gestion.

Pour rappel à partir des années 1980, c'est d'abord dans la forêt de Sarcelles, que des premières appropriations illégales suivies de déboisement de la forêt publique puis de mises en cultures ont été opérées, qui ont conduit à diverses procédures judiciaires ainsi qu'à l'établissement de protocoles afin de tenter de régulariser certaines situations.

Désormais l'ONF souhaite reprendre la maîtrise de la «forêt» de Sarcelles. Pour cela une commission d'attribution des 8 lots pour 42 ha a été créée avec la DAAF, la SAFER, l'ASP, le Groupement SICA LPG, afin d'installer des agriculteurs ayant des pratiques agro écologiques.

La création de haies, de mise en cultures de vanille, cacao et café sont engagées avec la mise en place de concessions agroforestières.

Plus récemment, des individus regroupés au sein d'un Syndicat des Petits Planteurs de Cadet, a débuté des actions d'appropriation de la forêt publique de Douville, toujours sur la commune de Goyave. Les contrevenants ne disposent pas de titre de propriété. Plus de 1 000 arbres ont été abattus. Les déclarations et actions menées par ces personnes ont conduit l'ONF à mettre en œuvre une procédure judiciaire.



© ONF



© PHILIPPE BERRY / ONF

Ce défrichement potentiellement irréversible nuit à la préservation de la biodiversité, à la qualité des eaux et à la stabilisation des sols dans des zones fortement sensibles à l'érosion et donc aux éboulements de terrain.

Deux jugements ont été rendus par le tribunal correctionnel de Basse-Terre le 4 octobre 2019. Le premier concerne des faits de dégradation du bien d'autrui commis en réunion par une personne morale, faisant suite notamment aux coupes de bois sur Douville. Les contrevenants ont été condamnés à une peine 10 000 € d'amende.

Sur le plan civil, la constitution de partie civile déposée par l'ONF a été déclarée recevable et le syndicat a été condamné à verser à l'établissement 750 € au titre de la réparation de la valeur environnementale, 12 700 € au titre de la valeur de reconstitution de la forêt et 1 500 € au titre de frais de procédure.

Le second concerne l'agression physique d'un agent de l'ONF par un membre actif du syndicat. Ce dernier a été reconnu coupable de violence à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique et condamnée à 3 mois de prison avec sursis. Les constitutions de partie civile de l'agent ainsi que de l'ONF ont également été reçues par le tribunal.

Le contrevenant a été condamné à verser 500 € à l'agent ONF et 4 206 € à l'ONF ainsi que 1 000 € au titre des frais de procédure.

Un arrêté préfectoral d'interdiction de la circulation aux véhicules motorisés a fait l'objet d'une publication au registre des actes administratifs de la Préfecture, et est applicable sur la route forestière de Moreau et de Sarcelles. Des amendes sont appliquées aux personnes circulant sans être autorisées.

Suite à des blocages de la route forestière de Sarcelle par les contrevenants, interdisant le passage des agriculteurs et des agents de l'ONF, la situation a été constatée à plusieurs reprises par procès-verbaux.

Certains contrevenants ont été interpellés et placés en garde à vue pour des faits d'entrave à la libre circulation et d'obstacle à l'exercice des fonctions de personnes assermentées.

Après mise en garde à vue, certains contrevenants ont fait l'objet d'une présentation en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Basse-Terre.

En attendant le jugement, le tribunal s'est prononcé sur des mesures coercitives de sureté et de garantie de représentation pour les mis en cause.



LES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS (PNA)

L'ONF anime la mise en œuvre des deux **Plans nationaux d'actions (PNA)** existant aux Antilles françaises pour le compte de la Direction de l'Environnement, de l'aménagement et des forêts (DEAL). Un Plan national d'actions vise à améliorer la connaissance et à renforcer les actions de conservation et de communication sur des espèces menacées et protégées.

Le Plan national d'actions en faveur des Tortues marines des Antilles françaises (2020- 2029) :

En 2019, le suivi des activités de ponte des tortues marines a été opéré par des associations, des bénévoles, des gestionnaires d'espaces naturels et des collectivités. Plus de 80 patrouilleurs se sont mobilisés permettant le suivi de 115 plages sur la durée de la saison de ponte.

On comptabilise pour l'année 2019, 1338 observations de traces de Tortues imbriquées, 878 observations de traces de Tortues vertes et 78 données de Tortues luths.

Malheureusement, les échouages de tortues marines sont toujours aussi fréquents avec 128 tortues échouées mortes cette année. 4 tortues marines ont pu être prises en charge et soignées par le centre de soin, hébergé à l'aquarium. Anguilla, Anegada, Antigua et Aruba ont été relâchées en pleine forme dans les eaux guadeloupéennes.



Charlotte Boisseau Photographe

Pour toute urgence (tortues en détresse ou blessée), vous pouvez contacter le 0690 740 381.

Une bonne gestion des plages participe à la conservation des populations de tortues marines de Guadeloupe. Dans le cadre du PNA, l'ONF a produit un important travail de priorisation des sites de ponte de Guadeloupe associé à des préconisations pour la délivrance des occupations temporaires dans le cadre d'activités commerciales, festives ou privées.

Les actions de régulation de population de la petite Mangouste (espèce classée exotique envahissante) sont également conduites sur les sites où la prédation sur les nids de tortues marines détruit tous les œufs. Une cinquantaine de mangoustes ont été capturées sur les plages de Port-Louis en 2019.



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

L'ONF a accompagné des porteurs de projet pour l'obtention de financement pour la mise en œuvre d'actions sur les tortues marines (suivi, cartographie des habitats marins, communication, ...), notamment sur l'île de Désirade avec l'association Titè et sur Saint-Martin avec la Réserve naturelle de Saint-Martin.

Enfin, un projet partenarial à l'échelle régionale (Guadeloupe et Martinique) a pu être construit pour débloquer des fonds européens sur le sujet des captures accidentelles de tortues marines. Ce projet de trois ans dénommé Topase : Tortues et Pêche Accidentelle vers des Solutions de réductions Efficientes est porté par le CNRS, l'Ifremer et le Parc national de Guadeloupe. Les premières actions débuteront en 2020.

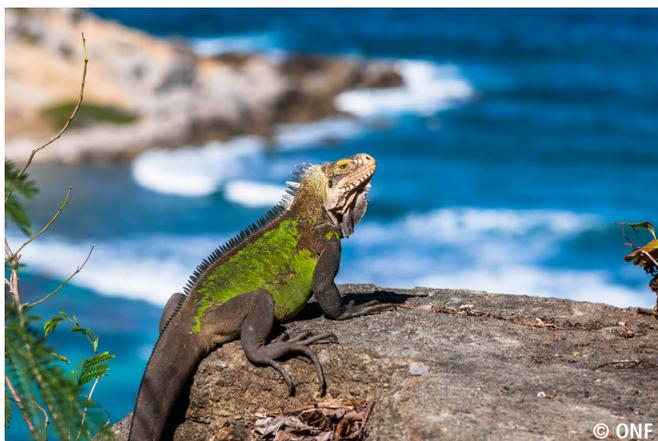


© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

Le Plan national d'actions pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles (2018 – 2022) :



© ONF

L'iguane des petites Antilles a vu son statut de conservation se dégrader très rapidement, évoluant du statut d'espèce vulnérable à En danger critique d'extinction au niveau mondial en moins de 20 ans selon la Liste rouge de l'UICN.

Les dernières populations viables de Guadeloupe se situent sur les îlets de la Réserve naturelle nationale de Petite-Terre et sur l'île de Désirade.

L'ONF avec ses partenaires du Réseau Iguane des petites Antilles concentre ces actions sur les îles de Désirade. Plus de 23 journées ont été consacrées à lutter contre les Iguanes rayés sur l'île de Désirade. Pour rappel, cette espèce, non native de la Guadeloupe est responsable de la disparition de l'Iguane des petites Antilles (iguane péyi).

Un réseau de veille a été constitué sur l'île de Désirade avec le soutien de l'association Titè. Des actions de formation à la reconnaissance des deux espèces d'iguanes et à la capture de l'Iguane rayé ont été organisées.

En parallèle, un premier travail de recensement des Iguanes rayés sur la zone portuaire de Jarry a été effectué par l'ONF. Cette prospection menée en accord avec le Grand port maritime de Guadeloupe a permis d'identifier les zones de concentration et les sites de nidification de l'Iguane rayé. En 2020, les actions d'inventaire et de lutte seront poursuivies sur ce secteur avec pour objectif de limiter tout risque de dissémination d'Iguanes rayés par transport maritime sur la Désirade.

Pour conclure, le suivi des populations d'iguanes des petites Antilles par capture / marquage / recapture a été reconduit sur les îlets de Petite-Terre et à la pointe Colibri. Ce suivi est complété à Désirade par des suivis plus spécifiques, notamment le suivi de la mortalité routière des iguanes.

Restauration écologique de la Pointe Colibri :

L'ONF a obtenu un financement de l'OFB et de la DEAL pour restaurer le site de la Pointe Colibri sur l'île de Désirade. Ce projet co-porté par l'ONF, l'association Titè et la commune de Désirade a pour objectifs de stopper la dégradation du site et de reconstituer les corridors écologiques favorables à la population d'Iguane des petites Antilles. Le site est nettoyé de ses déchets, le stockage des sargasses est arrêté et le sol a été décompacté. La végétation a ainsi commencé à reprendre ses droits sur la pointe.

En 2020, les actions seront poursuivies avec la plantation d'espèces indigènes du littoral, la mise en place d'un sentier piéton et de panneaux d'information pour sensibiliser le public accueilli. La formation des opérateurs touristiques pour valoriser ce sentier est également prévue afin de développer une activité écotouristique sur l'île de Désirade.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA FORÊT DOMANIALE DU LITTORAL



La forêt domaniale du littoral, c'est moins de 1% de l'Archipel qui rend de nombreux services et participe à la qualité du cadre de vie. Et pourtant, l'homme est le principal acteur de sa détérioration.

Quelles actions pour enrayer ce phénomène ?

Sur la base de l'aménagement forestier de la FDL de 2011-2025, document public qui régit la gestion de ces forêts, un travail d'inventaire des besoins d'actions a été réalisé sur le terrain sur l'ensemble de la FDL. L'ONF a monté un dossier de demande de subvention FEADER qui finance aujourd'hui les travaux de restauration écologique engagés à partir de 2019 sur 3 ans pour un montant total de 650 k€.

Plantation de 3 500 arbres pour conforter la forêt du littoral.

Les reboisements se situent sur d'anciennes occupations, sur des friches, ne connaissant pas ou peu de conflits d'usage, constituant une rupture du cordon forestier. Six sites ont ainsi été sélectionnés pour une surface cumulée de 3,46 ha réparties sur Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Vieux-Habitants, et Saint-Louis. L'ONF va passer un contrat de culture avec une pépinière pour la production de plants forestiers d'une quarantaine d'espèces locales (bois carré, bois vinette, mapou blanc, gommier rouge, raisinier bord de mer...).

Une forêt « zéro » déchets ménagers !

Dix-neuf dépôts ont été géo localisés, et seront évacués. En parallèle de l'enlèvement, pour les décharges, il est prévu de poser des barrières empêchant le stationnement et l'accès à la piste afin de stopper le dépôt d'ordures.

Réguler les espèces exotiques envahissantes au profit des espèces locales.

L'espèce invasive majoritaire en forêt littorale est très clairement la *Sansevieria hyacinthoides* (Langue de Belle-mère ou Karata). Ses colonies très denses concurrencent la végétation locale et la régénération forestière. Trois zones, parmi les plus touchées par son invasion, ont été identifiées pour ce projet : Port-Louis / Anse-Bertrand ; Saint-François ; Grand-Bourg / Saint-Louis.

Une régénération de la végétation protégée physiquement.

En 2015, l'ONF a installé une trentaine d'enclos dits de régénération sur les plages d'Anse Kahouanne, d'Anse à la

Gourde, d'Anse Maurice, de Petite-Anse de Deshaies et de Vieux-Fort de Marie-Galante. La plantation ou transplantation d'espèces locales au sein des enclos va accélérer la dynamique de reconquête végétale. Une trentaine d'enclos vont être installés, notamment sur les plages de l'Anse du Souffleur, de Petite-Anse, d'Anse Canot, à Pointe Deshaies. Des fascines végétales vont également être installées comme en 2013 à Trois-îlets. Elles empêchent les tortues marines de s'égarer sur la route pendant la saison des pontes, le cordon forestier étant très mince sur la zone.

Régulation indispensable des chemins d'accès aux espaces forestiers

Des créations de pistes d'accès clandestines en forêt sont problématiques car elles facilitent l'accès à la forêt. L'écosystème forestier subit ensuite des détériorations non contrôlées dues par exemple à la divagation d'animaux (bovins, chiens errants...), le ramassage de sable, le dépôt de déchets, etc... Les secteurs les plus concernés sont Anse-Bertrand, Le Moule, Saint-Louis et Capesterre de Marie-Galante. Une vingtaine de barrières pivotantes avec cadenas vont être installées sur les sites prioritaires. Les pistes à fermer définitivement seront bloquées avec des blocs de tuffs semi-enterrés.

La délimitation des parcelles, opération clé pour la réussite de la restauration écologique

La délimitation est une opération primordiale pour la bonne gestion et la protection de la forêt. Elle doit, pour être efficace, se baser sur une expertise de géomètre, couplée à la pose de bornes et de panneaux d'information pédagogiques pour permettre aux usagers, ayant-droits et propriétaires adjacents d'identifier et de respecter ce périmètre. Les zones prioritaires identifiées se trouvent notamment sur les communes de Trois-Rivières et Le Moule. Dans un second temps des layons de limite seront ouverts et matérialisés par des bornes et 250 panneaux pour indiquer la limite de la FDL.



Pépinière
Bacs et Jardins.
Plants en
production

© CHARLIE LECLEROT / ONF



Plage
Anse de la Fontaine
Capesterre-
Belle-Eau

© CHARLIE LECLEROT / ONF



La Coulée
Saint-François
(ONF)

© CHARLIE LECLEROT / ONF

APPEL À PROJETS AGROFORESTERIE

Pour faciliter l'installation de cultures agroforestières, l'ONF autorise des occupations temporaires en forêt départementalo-domaniale via des concessions. Ces contrats d'occupation en agroforesterie sont établis pour 9 ans renouvelables dans le respect de clauses techniques et environnementales.

Par souci d'équité, l'ONF a organisé en décembre 2018 puis en juillet 2019 deux appels à projet proposant ainsi 30 parcelles d'environ 1 hectare chacune. Ces appels à projet sont ouverts à tous, entreprises, associations ou particuliers, sous réserve de répondre au cahier des charges. Chaque année, l'ONF participe également, en partenariat avec le centre de formation ASSOFWI, le domaine de Va-

nibel et Cédric Coutelier à la formation d'une quinzaine de stagiaires en agroforesterie tropicale. Les 400 heures de formation permettent à des demandeurs d'emploi ou exploitants agricoles d'acquérir les compétences nécessaires à la culture de la vanille, du café et du cacao dans les sous-bois.



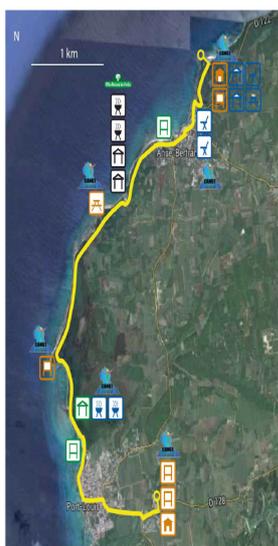
La vanille, le café et le cacao, ont besoin de peu de lumière directe pour croître. Ces cultures sont très adaptées en sous-bois et ne nécessitent donc pas de défrichage. L'association des cultures à l'écosystème forestier confère à l'agroforesterie de nombreux atouts : résistance des cultures, produits de qualité, rendements élevés sans utilisation d'intrants chimiques, gestion durable de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion du sol...



EN MATIÈRE D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT

AU SERVICE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Boucle NGT - Tronçon 3 : Aménagement du sentier – De Port-Louis à Anse-Bertrand



- Légende :
- Etat d'avancement
 - Existant
 - Prévu dans l'étude
 - Rajouté à l'étude
 - Prise en charge ONF
 - Aménagement
 - Panneaux
 - Carbet + table-bancs
 - Kaz de repos
 - Table-bancs
 - Place à feu

Atelier chantier d'insertion de la Boucle du Nord Grande Terre :

De septembre 2018 à août 2019, l'ONF a encadré 10 bénéficiaires recrutés par le Plan local pour l'insertion et l'emploi de la CANGT et le Guichet territorial d'emploi et d'insertion. L'objectif était de former ces personnes aux divers métiers permettant d'aménager 42 km d'itinéraire pédestre sur le littoral de Port Louis à Petit Canal. Un accompagnement professionnel spécifique a été mis en œuvre par Marie-Christine Pechenard.

Le conventionnement a été fait sur 12 mois dont :

- 5 mois de formation à la conception et à la fabrication de mobilier bois, la lecture de paysage et de carte, l'initiation à la botanique, à la taille et soins aux arbres, l'organisation de chantier et à l'hygiène et la sécurité, et à la conception d'un projet de territoire.
- 6 mois de chantier d'application qui ont permis de fabriquer en atelier et d'installer en milieu naturel les mobiliers suivants :



Les bénéficiaires de l'ACI Boucle NGT à l'atelier bois ONF



Opération nettoyage de plage avec l'ACI de la Boucle du NGT dans la Réserve biologique du NGT

TYPE DE MOBILIER	QTÉ	LIEU D'IMPLANTATION
Panneaux 100*120 portrait	3	Beauport, Anse Laborde, Porte d'enfer
Panneaux 120*150 paysage	6	Beauport, Pointe Antiques, Trou à Man Louis, littoral et parking Porte d'enfer, La Mahaudière
Bancs avec dossier	8	Pointe sable, Anse Laborde, Trou à Man Louis, Anse à tortue, Pointe du Souffleur, Pointe Poirier
Tables bancs	5	Anse Laborde, Pointe Petit-Nègre, Pointe Bocquet
Carbets	4	Anse Laborde, Pointe Petit Nègre, Pointe Bocquet
Place à feux	1	Anse Laborde

Atelier chantier d'insertion du sentier d'interprétation au départ de Marie Ga-

L'ONF a encadré 10 bénéficiaires d'octobre 2018 à décembre 2019, dans le cadre d'un chantier d'insertion, réalisé par la Communauté des Communes de Marie-Galante, sur les fonds européens du FSE.

L'objectif était de former ces personnes à la découverte des métiers de l'environnement en lien avec l'aménagement du sentier du littoral reliant Grand-Bourg à Saint-Louis, soit une dizaine de kilomètres.

En plus de l'accompagnement professionnel spécifique, l'établissement Guadeloupe Formation a été missionné pour leur permettre une remise à niveau en français, en maths, et d'avoir un suivi en accompagnement social. Le convention a duré 15 mois.



À la suite du schéma d'interprétation qu'avait réalisé l'ONF pour la CCMG en 2012, le choix a été fait de mettre en œuvre ces sentiers d'interprétation. L'idée est de mettre en lumière les ressources historiques, naturelles, patrimoniales, dont regorgent l'île et de les valoriser par des stations qui contiennent : une œuvre d'art et un pupitre pédagogique.

Il y a 19 stations. Au cours de ce chantier, l'ONF aura dispensé 1 885 heures de formation comprenant les modules suivants :

- Hygiène et sécurité, passage du PSC1 et du module d'Equipier de première intervention
- Ecologie, botanique, interprétation, animation nature
- Balisage, signalétique et pose de panneaux
- Bûcheronnage, débroussaillage, gestion des déchets
- Création d'œuvre d'arts en bois en flotté, réalisé avec M. Rovelas (plasticien guadeloupéen de renom)
- Mise en place de mobilier bois (parcours sportif, carbets, tables, bancs, panneaux)
- Agroforesterie, mise en place d'une plantation de vanille



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

AU SERVICE DES COMMUNES

Gros François à Baillif :

La commune de Baillif possède un seul accès à la mer pour le public sur le site de Gros François situé en forêt domaniale du littoral. Ce qui fait de ce lieu, un endroit très fréquenté par la population.



Dans la continuité du partenariat établi avec la commune en 2016-2017, qui a conduit à l'aménagement du site en insertion, l'ONF a conventionné avec la collectivité pour assurer l'entretien du site selon un cahier des charges précis.

En 2018, la commune a confié à l'ONF la réouverture du sentier de randonnée des Roches gravées de Duplessis à la suite du passage de l'ouragan Maria. Et en 2019, un dernier carbet de 6*8 m fabriqué en bois rouge a fini d'équiper le site.



© ONF



© ONF

Anse Colas à Pointe Noire :

Fin 2018, la commune de Pointe Noire sur financement du Parc national de Guadeloupe, a confié à l'ONF la fourniture et pose d'un carbet 4*4m en bois rouge au niveau de l'Anse Colas, haut lieu de rassemblement des pêcheurs, avec une ouverture sur la Réserve des îlets Pigeon.



Le but du PNG a été de mieux informer et communiquer avec le public des pêcheurs pour concilier les différents usages. Cette collaboration serait à poursuivre afin d'améliorer la gestion des équipements sauvages présents sur la FDL.

EN MATIÈRE DE PRESTATIONS DE SERVICES, ÉTUDES ET TRAVAUX POUR LES ESPACES NATURELS

TRAVAUX

Concevoir un carbet familial en bois péyi à la Pointe Allègre pour le Département

Le Département propriétaire de la Pointe Allègre à Sainte-Rose, a projeté un aménagement de cet espace naturel remarquable. L'ONF a été retenu pour concevoir, fabriquer et poser un carbet familial en bois local de 6*8 mètres en charpente traditionnelle (tenons et mortaises). Pour cela, les bûcherons de l'ONF ont abattu un bois rouge carapate en FDD que les charpentiers ont ensuite façonné en atelier puis monté sur site sous forme de carbet. Un chantier d'envergure, patrimonial, innovant même s'il fait appel à des pratiques anciennes qui se perdent. Expérience à reconduire !

Maîtriser la végétation sous les emprises de lignes électriques pour EDF

Depuis 2018, l'équipe de grimpeurs élagueurs de l'ONF réalise de nouveau des chantiers d'entretien de la végétation sous les lignes électriques. Les équipes interviennent pour abattre, élaguer, débroussailler, délianner l'emprise des lignes pour limiter les coupures de courant dues au vent et à la végétation qui touche les lignes. Les conditions d'accès aux chantiers sont parfois complexes. Les équipes sont habilitées et équipées pour réaliser ces chantiers en toute sécurité.

Création d'une piste VTT à Bisdary pour la commune de Gourbeyre

L'atelier bois de l'ONF a réalisé le premier sentier VTT équipé de Guadeloupe pour la commune et sous maîtrise d'œuvre Tropisme.

Les pratiquants de VTT disposent désormais d'une aire d'accueil pour se rassembler et se lancer à Bisdary puis d'un sentier équipé de modules de sauts, de barrières et panneaux d'information et de signalisation permettant au sentier de croiser le sentier pédestre et d'arriver jusqu'à la plage de Rivière Sens.

Ce chantier a aussi été l'occasion de débarrasser la forêt de déchets en tout genre dont plusieurs restes de carcasses de véhicules.

Aménager les sites d'accueil du Conservatoire du littoral

L'ONF réalise des chantiers d'aménagement des sites naturels du Conservatoire du littoral : de la mise en sécurité par des travaux d'élagage, à la confection et pose de mobilier bois. Sur 2 années l'ONF est intervenu sur 6 sites :

- Petite Anse à Bouillante pour équiper le site de tables bancs, de panneaux d'information, d'une barrière et de plots.
- Sainte Claire à Goyave pour installer une passerelle et une barrière.
- Ilet à Cabrit à Terre de haut pour reprendre un ancien aménagement et remettre le site en état après l'ouragan Maria.
- La poudrière du Houelmont à Gourbeyre, pour réaliser des travaux d'élagage sur un monument classé au titre des monuments historiques.
- La tour d'observation du marais de Port Louis pour en fermer l'accès, faute d'entretien de l'ouvrage.

Entretien le Canal de Rotours pour la bonne circulation des eaux

La DEAL et l'ONF depuis de nombreuses années mènent un travail d'inventaire des cours d'eau pour prévenir les risques d'inondation pour la population. Les techniciens de l'ONF parcourent certaines rivières et à cette occasion les besoins de réalisation de travaux d'enlèvement d'embâcles sont mentionnés. Depuis 2019, l'Etat s'est donné les moyens de réaliser ces travaux et a missionné l'ONF pour les mettre en œuvre pour une première expérience sur le Canal des Rotours sur la commune de Morne à l'eau. Ce canal est un haut lieu patrimonial qui a été remis en valeur par deux mois de travaux d'enlèvement d'embâcles et d'élagage.





Installation carbet familial en Bois péyi



Module Piste VTT Bisdary



Aire d'accueil Piste VTT Bisdary

Travaux Canal des Rotours



Coupe de la végétation sous les lignes électriques



ÉTUDES BIODIVERSITÉ

Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles

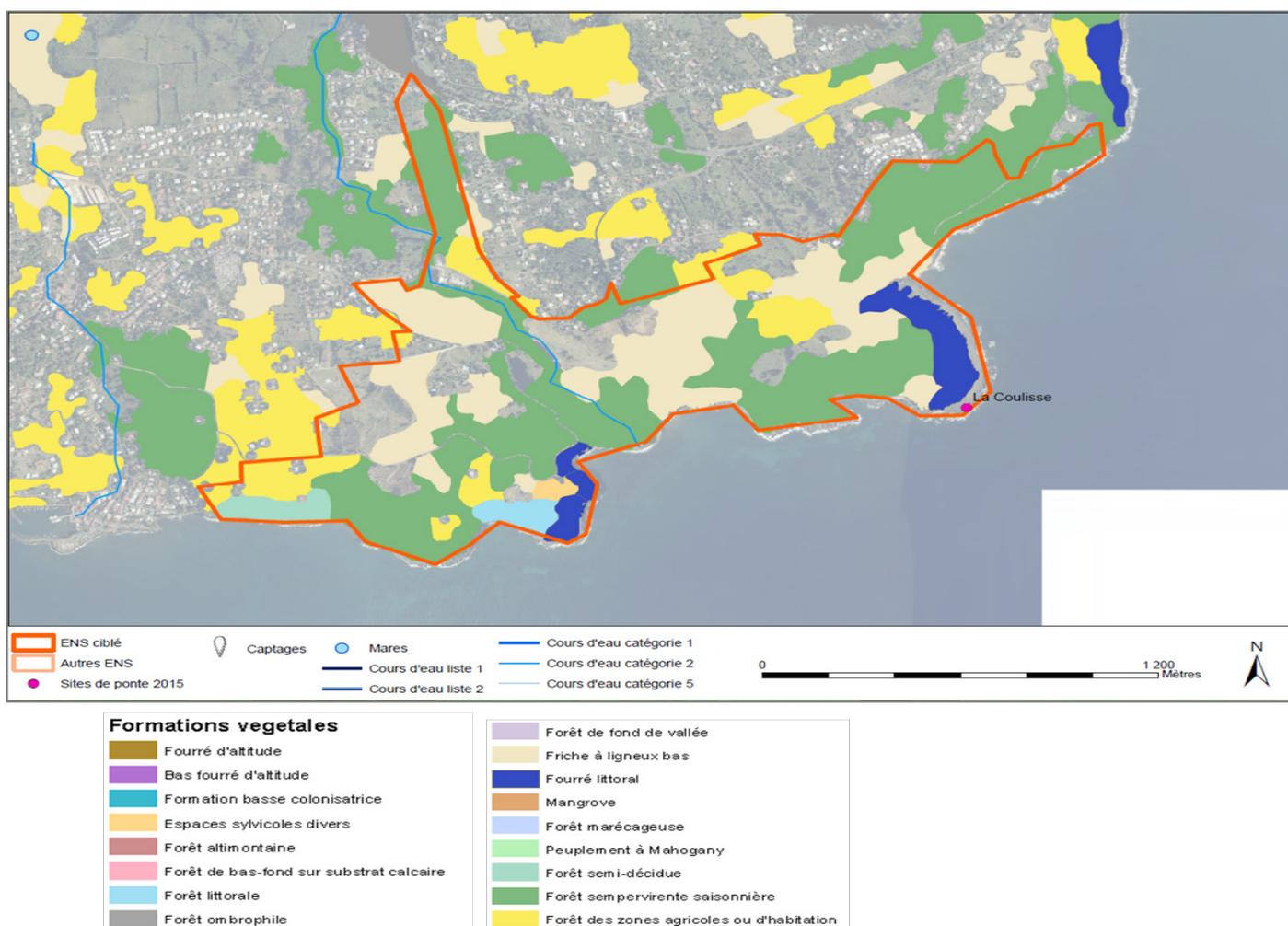
Le Département de la Guadeloupe s'est engagé dans l'élaboration de son schéma départemental «espaces naturels sensibles» (ENS) en janvier 2018.

Ce schéma vise à définir une stratégie de préservation de l'intégrité des sites naturels remarquables du département.

Présentant un intérêt faunistique, floristique et paysager, les sites naturels identifiés sont malheureusement menacés par la pression anthropique : projets immobiliers, changements d'usage des sols, usages.

En privilégiant une approche « **nature-culture** », le schéma devra préserver la multifonctionnalité de ces espaces, dans une démarche socialement équitable et solidaire envers les générations futures.

Une étude sur la perception des espaces naturels sensibles par la population guadeloupéenne, un accompagnement technique pour l'utilisation du droit de préemption et des concertations avec les communes ont permis de guider le Conseil départemental dans sa politique de gestion des espaces naturels sensibles.



Carte de l'espace naturel sensible de la Grande Pointe (Trois-Rivières) ONF

L'ONF a contribué à l'élaboration du schéma par la réalisation de différents documents :

- Une synthèse bibliographique portant sur l'état de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur les espaces naturels.
- Une évaluation des politiques publiques.
- Une méthodologie de sélection de sites : un zonage de 43 sites a été proposé. Les sites ont été choisis selon leur valeur écologique, paysagère, culturelle et sociale ainsi que leur vulnérabilité. Ils ont également été choisis en fonction de leur besoin de gestion.
- Des fiches de présentation de chaque ENS.
- Un plan d'action qui prévoit la mise en place ou le soutien d'opérations pour la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel.

Afin de rendre compte de la beauté des espaces naturels et de fixer les objectifs du schéma départemental espaces naturels sensibles, un film de quelques minutes a été réalisé.

Le Schéma régional du Patrimoine naturel et de la biodiversité.

Depuis 2018 et jusqu'en 2020, l'ONF élabore pour la Région et la DEAL avec Impact Mer et TAUARI ce schéma pour le territoire de la Guadeloupe.

L'ONF a établi un état des lieux du patrimoine naturel et de la biodiversité dans un premier temps à partir de la bibliographie, et d'entretiens avec des référents.

Puis le diagnostic a été dressé avec l'aide des acteurs socio-économiques, institutionnels, associatifs et experts naturalistes dans le cadre d'ateliers de concertation conduits par les équipes de l'ONF.

Ces différentes étapes ont été validées par le Comité de pilotage et les instances comme le Comité scientifique régional du patrimoine naturel, le comité eau et biodiversité.

En 2020, le plan d'action stratégique en faveur de la biodiversité pour l'archipel Guadeloupe est au programme ainsi que la diffusion auprès des collectivités de l'atlas des trames vertes, bleues et bleu marine afin de rendre ce document opérationnel et au cœur des décisions d'aménagement de l'espace au sein des territoires.



© ONF

Atelier de concertation - Diagnostic des trames verte et Bleues de Guadeloupe (ONF)

L'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité se fait en parallèle avec la préfiguration de l'Agence régionale de la Biodiversité portée par la Région.

L'ONF travaille sur ces deux volets aux côtés des acteurs de la biodiversité de Guadeloupe en se positionnant comme opérateur.

Aménagement en faveur des tortues marines sur le site de Folle Anse à Marie-Galante

Le Grand port maritime de Guadeloupe (GPMG) est installé sur 5 sites : Jarry, Pointe-à-Pitre, la Marina de Bas-du-Fort, Basse-Terre et Folle Anse de Marie-Galante.

La circonscription portuaire, morcelée sur le territoire guadeloupéen, abrite des écosystèmes diversifiés présentant d'importants enjeux environnementaux.

Conformément aux termes de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008, le GPMG a lancé en 2016 un projet de restauration et de protection des espaces naturels qui lui sont affectés, et dont la mise en œuvre s'étalera sur 15 ans : **le projet Cáyoli**.

Ce plan de gestion des espaces naturels vise à mettre en place **une gestion plus durable et active** des trois milieux les plus emblématiques de la circonscription portuaire que sont **la mangrove, les récifs coralliens et les îlets**.

Pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de Gestion, le GPMG a retenu l'ONF, opérateur du Plan national d'actions (PNA) en faveur des Tortues marines des Antilles françaises, pour effectuer les études de diagnostic et l'avant-projet pour la mise en œuvre d'actions et de travaux de **restauration écologique** en faveur des tortues marines sur le **site de Folle Anse**, à Marie-Galante.

Prenant appui sur l'expertise développée localement, cette action a pour objectif **de restaurer les zones de pontes des tortues** en limitant les impacts anthropiques et d'assurer leur suivi.



Vue de drone - Forêt de Folle Anse, Marie Galante (PB-ONF)

© PHILIPPE BERRY / ONF

FORMATIONS EXTERNES :

2018 et 2019 auront été les années de la formation pour l'ONF.

En plus des ateliers et des chantiers d'insertion, l'ONF a mené des **formations en agroforesterie** tropicales en partenariat avec le centre de formation ASSOFWI, le domaine de Vanibel et le producteur de vanille et formateur M. Cédric Coutelier.

En 2019, l'APAGWA, association fédérant les producteurs de vanille, a développé des partenariats avec le SICA LPG, regroupant des producteurs de banane et a sollicité l'ONF pour une formation botanique en agroforesterie pour ses mandants.

Des formations à l'utilisation de tronçonneuses et à l'élagage.

La commune de Petit Bourg a confié à l'ONF la formation de 30 de ses agents sur 5 semaines. Le Parc national a également sollicité l'ONF pour former 5 de ses ouvriers pendant une semaine.



© ONF

« POEC » Agroforesterie tropicale en forêt - culture de vanille, séance d'évaluation sur l'utilisation de la tronçonneuse (ONF)

ANIMATIONS NATURE :

Participation aux événements en faveur de la nature

L'ONF participe chaque année aux événements nationaux et locaux comme :

- Les rendez-vous aux jardins
- Les journées européennes du patrimoine
- La semaine de l'environnement
- Le forum des métiers en lien avec les espaces naturels.
- La journée internationale des forêts (JIF)

En 2019, à l'occasion de la JIF l'ONF a organisé un marché agroforestier à la Sylvathèque afin de valoriser et de promouvoir les producteurs et artisans locaux de la Guadeloupe (produits issus de l'agroforesterie), ainsi qu'une animation ludo-pédagogique en forêt avec des collégiens. Et pour clôturer cette journée une projection nocturne du film « Les Loges des forêts » suivie d'un débat.



© OLIVIER JEAN-CHARLES / ONF

Animation nature auprès des familles et des enfants

Nombre d'animations : L'ONF accueille en moyenne 1 000 enfants par an sur le site de la Sylvathèque de Guadeloupe dédié à l'éducation à l'environnement, et en milieu naturel.

28 en 2018

Le public est accueilli en fonction de ses attentes :

23 en 2019

En famille et entre amis, lors des anniversaires nature, chaque année, l'ONF participe au programme d'animation Nature et culture organisé par le Parc national de Guadeloupe.

En 2019, L'ONF a proposé de faire découvrir les différentes cultures guadeloupéennes à travers les origines de différents arbres emblématiques.



© ONF

Plateforme du Courbaril, Sylvathèque à Gourbeyre

En accueil de loisirs en partenariat avec les ALSH de plusieurs communes et l'association Bwa Lansan, partenaire privilégié.

En classe lors de sorties organisées par les établissements scolaires du premier et second degré. Le contenu des animations est défini avec les enseignants. L'ONF a participé à l'accueil d'enfants venant d'Haïti sur demande de Bwa Lansan.

En vue d'une réinsertion des personnes en accompagnant des associations comme Accolade ou la Maison d'arrêt de Basse Terre avec qui l'ONF organise des sorties éco citoyennes pour des détenus ou personnes placées sous-main de la justice.

La conception de supports pédagogiques :

Grâce au financement du Pôle relais Zones humides (UICN), l'ONF a adapté le livret de découverte de la mallette «Ti Forestié En Mangrov » du cycle 2 et 3 pour les collégiens afin d'accompagner les élèves dans la découverte de ce milieu naturel atypique.

Carib-Coast

Un réseau caribéen de gestion des risques littoraux :

Du 8 au 10 octobre 2019, le deuxième comité de pilotage du projet Carib-Coast s'est déroulé à Kingston en Jamaïque.

Ce programme européen vise à mettre en œuvre un réseau caribéen de surveillance et de prévention des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique.

Carib-Coast a pour objectifs de mutualiser, co-construire et diffuser les connaissances et les démarches de gestion des risques littoraux dans la Caraïbe.

Ces travaux sont en lien direct avec les problématiques environnementales et climatiques à l'échelle des pays et des organismes partenaires.

Le programme est réparti en trois modules de travail axés sur :

- L'observation et la modélisation de l'hydrodynamique côtière.
- Le suivi de l'érosion côtière.

- Les outils d'aide à la décision et de gestion du risque.

Sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen, où l'ONF est gestionnaire de forêt publique et d'espaces naturels, il est d'ores et déjà constaté des situations alarmantes et préoccupantes sur le littoral et notamment le recul du trait de côte.

Cette étroite collaboration inter-îles donnera aux équipes la possibilité de se doter d'une plateforme numérique de modélisation des submersions marines et d'un réseau de suivi et de prévention de l'érosion côtière.



EXPERTISE ARBRE CONSEIL

En 2018 et 2019, plus de 50 missions ont été réalisées dans le domaine de l'Arbre Conseil :

Quelques actions marquantes :

- Contrôle de parcours accrobranches en Guadeloupe (2), Martinique (3), Guyane (3), Polynésie (1).
- Diagnostic des arbres de 22 écoles primaires de la Ville de Fort de France.
- Diagnostic de 9 aires d'accueil du public en Martinique.
- Diagnostics pour le compte du Conservatoire du littoral en Guadeloupe et Guyane.
- Plan de gestion des résidences préfectorales en Guadeloupe.
- Sécurisation de chemins de randonnées à Saül (Guyane) pour la Collectivité territoriale de Guyane (CTG).
- Visite de sécurité arboricole et conseil de gestion sur les îles du Salut (Guyane) pour le compte du Centre national d'Etudes Spatiales (CNES)
- Diagnostics divers pour Routes de Guadeloupe.
- Contrôle des couloirs écologiques de la RN2 en Guyane pour le compte de la CTG.



© EMMANUEL GORJUX / ONF

*Diagnostic d'arbres au Camp de la Transportation
Saint-Laurent du Maroni*



© ONF

Formation, taille en agroforesterie



ONF ©

*Poudrière du Houelemont, diagnostic et
travaux de taille pour le CDL*

Notre prochain **compte-rendu d'activité** couvrira la période **2020-2021** qui va être déterminante pour l'Office national des forêts au plan national avec la préparation et la mise en œuvre du prochain contrat entre **l'État** et **l'ONF** pour la période **2021-2025** et au plan local avec sans doute, la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité qui permettra une meilleure efficacité des acteurs locaux dans ce domaine, central pour le territoire guadeloupéen.



Direction régionale de Guadeloupe

Route de St-Phy
BP 648
97109 Basse-Terre
dr.guadeloupe@onf.fr
Mai 2020
Réalisation et Maquette : Olivier JEAN-CHARLES ©ONF Guadeloupe



DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —
Direction régionale de Guadeloupe
onf.fr 